REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION (FASEG)

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE EN SCIENCES ECONOMIQUES

OPTION : Science Economie

FILIERE : Economie et Gestion des Exploitations Agricoles (EGEA)

THEME

ANALYSE ECONOMIQUE DE LA CONTRIBUTION DU COTON BIOLOGIQUE DANS L'AUTONOMISATION DES FEMMES DE LA COMMUNE DE GLAZOUE

Réalisé par :

BINONWA T. Aimé Gontran & **VICIENNON G. Martin Aristote**

Sous la direction de :

Maitre de stage

Mr. DOSSOUMOU Emmanuel

Agent d'encadrement technique des producteurs de Glazoué

Maitre de mémoire

Dr. Ing. Yves Bonaventure QUENUM, Enseignant à l'UAC

Composition du Jury

Président : Dr SOVIDE Nicaise

Membres : 1- Mme AMOUSSOU Pulchérie

2- Mme AGBOCA Pascaline

Soutenu le 23 Novembre 2019

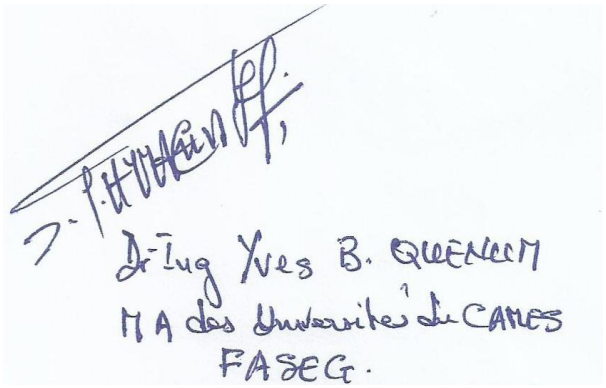
Mention : Très-Bien

AVERTISSEMENT

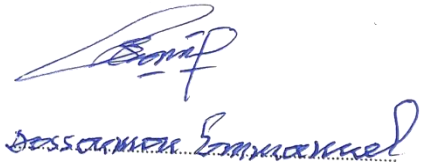
LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION DE L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY CALAVI N'ENTEND DONNER NI APPROBATION, NI IMPROBATION AUX OPINIONS ÉMISES DANS CE MÉMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PROPRES À LEURS AUTEURS.

Certification

Je soussigné Dr**.** Ing. Yves Bonaventure QUENUM certifie que le présent rapport-mémoire intitulé **«** Analyse économique de la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué » réalisé par les étudiants BINONWA T. Aimé Gontran et VICIENNON G. Martin Aristote de la FASEG a été rédigé sous ma direction.



Je soussigné Mr. DOSSOUMOU Emmanuel, agent d'encadrement technique des producteurs de Glazoué, reconnais que M. BINONWA T. Aimé Gontran et M. VICIENNON G. Martin Aristote, ont effectué leur stage professionnel à l'Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (OBEPAB) et ont rédigé leur mémoire sur le thème **«** Analyse économique de la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué »**.** Durant leur stage, ils ont été réguliers, assidu et réceptif à toute contribution visant à améliorer leur travail.



DEDICACE 1

A mes géniteurs BINONWA Dieudonné et GBAGUIDI Joséphine qui ont facilité l'expression de ce potentiel en moi.

DEDICACE 2

A mes chers parents VICIENNON Justin et WANDOTE Hélène pour l'amour dont vous m'avez toujours comblé, l'éducation que vous m'assurer et vos prières.

Remerciements

Avant toute chose nous remercions l'autorité rectorale qui nous a accueillis à l'UAC pour notre formation. Nous remercions également le doyen Prof Denis ACCLASSATO HOUENSOU, le vice-doyen Dr WOTO Théophile Magloire Adrien et les enseignants de la FASEG-UAC qui nous ont transmis leurs connaissances sans réserve sans oublier les honorables membres du jury qui ont accepté d'examiner et d'évaluer ce travail.

Nous tenons également à remercier Dr. Ing . Yves B. QUENUM, sans qui, ce travail n'aurait pas vu le jour ; nous le remercions sincèrement pour la qualité de son encadrement exceptionnel, sa patience, sa rigueur et sa disponibilité durant notre préparation de ce mémoire.

Nous remercions :

- Prof Simplice Davo VODOUHE, le coordinnateur de l'OBEPAB, pour nous avoir accordé le stage dans son ONG
- Mr Emmanuel DOSSOUMOU et son collaborateur Corneille DASSOU, tous deux Agents d'encadrement technique des producteurs de la commune de Glazoué qui ont su nous transmettre leurs expériences durant la période de notre stage.
- Mme Delphine BODJRENOU, la responsable chargée du genre de l'OBEPAB pour sa coopération et à la mise à notre disposition des informations nécessaires à la réalisation de ce travail.
- Tout le personnel de l'OBEPAB, pour l'esprit de coopération et d'amabilité dont ils ont fait preuve durant notre stage.
- Tous les producteurs du coton biologique de la commune de Glazoué.

Il est associé à cette reconnaissance toutes nos familles, nos camarades de promotion pour leurs soutiens et tous ceux qui de près ou de loin ont contribués à la réalisation de ce mémoire.

RESUME

La présente étude s'est déroulée dans la zone cotonnière centre du Bénin plus précisément à Aklampa dans la commune de Glazoué. Elle cherche à analyser la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes encadrées par l'Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (OBEPAB). A l'issue des entretiens et enquêtes, on peut dire que le coton biologique occupe déjà une place de premier choix car il contribut à hauteur de 29% à la formation du revenu des femmes. Aussi, l'évaluation de l'effet du coton biologique sur l'amélioration de condition de vie des femmes montre que seul le coton biologique leur suffît pour atteindre le seuil international de pauvreté fixé par la Banque Mondiale et participe ainsi à la réduction de la pauvreté dans la commune de Glazoué. Ce qui justifie l'augmentation du niveau d'autonomisation de ces femmes de l'arrondissement d'aklampa qui est passé de 0,346 à 0,703 après leurs adoptions à la culture du coton biologique avec une marge de 0,357. Il constitue donc un puissant moyen qui favorise l'autonomisation des femmes par l'amélioration de leurs conditions de vie. Mais des actions importantes doivent être requises en direction des femmes pour améliorer leur participation à la prise de décision sur le fonctionnement global des exploitations agricoles.
Mots clés : Coton, Biologique, Autonomisation, Femmes.

ABSTRACT

The present study took place in the central cotton zone of Benin more precisely in Aklampa in the commune of Glazoué. It seeks to analyze the contribution of organic cotton in the empowerment of women supervised by the Benin Organization for the Promotion of Organic Agriculture (OBEPAB). At the end of the interviews and surveys, it can be said that organic cotton already occupies a prime position because it contributed 29% to the formation of women's income. Also, the evaluation of the effect of organic cotton on the improvement of women's living conditions shows that only organic cotton suffices to reach the international poverty threshold set by the World Bank and thus contributes to the reduction of poverty in the commune of Glazoué. This justifies the increase in the level of empowerment of these women in the district of Aklampa from 0.346 to 0.703 after their adoption to the cultivation of organic cotton with a margin of 0.357. It is therefore a powerful means of empowering women by improving their living conditions. But important actions must be taken towards women to improve their participation in decision-making on the overall functioning of farms.

Key words: Cotton, Organic, Empowerment, Women.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE ..……..1

CHAPITRE 1 : CADRE D'EMERGENCE DU SUJET DE RECHERCHE..... 2

1-1 Cadre institutionnel 3

1-2 Déroulement du stage..... 6

1-3 Diagnostic des forces et faiblesses et ciblage des problématiques……..……..…..11

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE..... 14

2-1 Spécification de la problématique et Clarification conceptuelle 15

2-2 contribution des travaux antérieurs 20

2-3 Présentation du milieu d'étude et méthodologie de recherce..... 25

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES RESULTATS ET DISUSSIONS 43

3-1 Analyse de la contribution du coton biologique à la formation du revenu des femmes ... 44

3-2 Analyse des effets de la culture biologique sur l'amélioration des conditions de vie des femmes..... 50

3-3 Analyse du niveau d'autonomisation des femmes avec la production du coton bio et sans la production du coton biologique..... 52

CONCLUSION GENERALE ET IMPLICATIONS ECONOMIQUES..... 56

Liste des sigles et acronymes

5DA : cinq domaines d'autonomisation

AGR : Activités Génératrices de Revenus

BAD : Banque Africaine de Développement

Bio : Biologique

CBDD : Centre Béninois pour le Développement Durable;

CDIAB : Centre de Documentation et d'Information sur l'Agriculture

Cf : Confère

FAO : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

FASEG : Faculté des Sciences Economique et de Gestion

FCFA : Franc de la Communauté Française d'Afrique

FFS : Farmer Field School

GPC : Groupement de Producteur de Coton

GPI : Indice de Parité Genre

GPS : Global Positioning System

H : Proportion

Ha : hectare

HELVETAS: Association Suisse pour la Coopération Internationale

$\mathbf{H_{GPI}}$: la proportion de ménages sans parité genre

IAFA : Indice de l'Autonomisation des Femmes dans l'Agriculture

$\mathbf{I_{GPI}}$: Ecart Moyen d'Autonomisation

IITA : Institut International d'Agriculture Tropicale

INERA : Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles

INRAB : l'Institut National de Recherche Agricole du Bénin

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MAEP : Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche

MARI : Marge Après Remboursement des Intrants

MO : Indice d'Inadéquation

OBEPAB : Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPA : Organisations Paysannes Agricoles

PAN : Pesticide Actions-Network

PDC : Plan de Développement Communal

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PSRSA : Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole

SCI : Système de Contrôle Interne

SODECO : Société de Développement du Coton

TR : Travail Réalisé

WEAI : Women's Empowerment In Agriculture Index

Liste des tableaux

Tableau	Intitulé	Page
1	Description des tâches accomplies au cours du stage	8
2	Contribution des tâches accomplies à la mise en œuvre du cahier de charge	9
3	Diagnostic interne	11
4	Diagnostic externe	12
5	Ciblage des problématiques	12
6	Effectif du cheptel par genre et par espèce 2012	31
7	Répartition des coopératives et des producteurs enquêtés par village dans la zone d'étude	35
8	Définition des variables suivant l'hypothèse 1	37
9	Définition des variables suivant l'hypothèse 2	38
10	Définition des variables suivant l'hypothèse 3	39
11	Les données relatives aux inputs et outputs des différentes spéculations produites au cours de la campagne 2018-2019	47
12	Les revenus extra agricoles par femme	48
13	Répartition des revenus des femmes par source	49
14	Présentation du IAFA	54

Liste des figures

Figure	Intitulé	Page
1	Organigramme de l'OBEPAB	5
2	Carte de la Situation géographique	26
3	Carte du réseau hydrographique de Glazoué	28
4	Principaux produits végétaux dans la commune de Glazoué	30
5	Structures des dépenses des revenus de coton bio en 2018/2019	51

INTRODUCTION GENERALE

Les femmes en Afrique sont des agents économiques très dynamiques plus que partout ailleurs dans le monde. Elles effectuent la majorité des activités agricoles, détiennent le tiers de l'ensemble des entreprises et représentent dans certains pays jusqu'à 70 % des employés. Au-delà de leurs activités génératrices de revenus, elles sont les principaux leviers de l'économie domestique et du bien-être familial, et jouent un rôle absolument indispensable parfois méconnu de dirigeants au sein de leurs communautés et de leurs nations respectives. (BAD, 2015)

Avant l'arrivée du coton biologique, la production de coton était considérée comme une affaire d'hommes. Cependant, dans ce mode de production on peut remarquer que les femmes sont très impliquées dans les longues opérations de sarclage et de récolte, mais ont rarement leurs propres champs de coton car elles n'ont pas accès aux intrants nécessaire à la production du coton. Ces derniers sont distribués via les Groupements de Producteurs de Coton (GPC) et les femmes ne sont pas autorisées à en devenir membre, pour très souvent des raisons purement d'ordre socioculturel. Par contre la production de coton bio est très intéressante pour les femmes car elle utilise des traitements locaux à peu de frais. Aussi, les femmes enceintes ou allaitant peuvent produire du coton bio sans prendre de risques pour leur santé et celle de leurs enfants. Le coton biologique donne désormais aux femmes non seulement la possibilité de produire sur leur propre exploitation, mais aussi de participer aux prises de décisions au sein des groupements. (MILLOGO Judicaël, 2007)

Et pourtant, ces femmes se heurtent à toute une série d'ostacle qui entrave leur autonomisation. C'est pour trouver une solution à ce problème que nous avions retenu de mener une recherche sur le thème : « l'analyse économique de la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué ».

Ainsi, pour mieux comprendre le sujet, notre étude sera structurée en trois chapitres. Le premier chapitre de ce mémoire présentera le cadre institutionnel de l'étude, le second présentera le cadre théorique et la méthodologie de l'étude, le troisième les résultats obtenus de l'analyse et sera aussi consacré aux suggestions, aux conclusions et implictions qui se dégagent de cette étude.

CHAPITRE 1 : CADRE D'EMERGENCE DU SUJET DE RECHERCHE

Introduction

Ce chapitre présente le cadre d'émergence du sujet de recherche c'est-à-dire la structure ayant abritée notre stage de fin d'étude. Trois éléments sont abordés dans ce chapitre, à savoir : le cadre institutionnel ; le déroulement et les observations de stage ; puis le diagnostic des forces et faiblesses, l'identification de la problématique prédominante et du sujet. Le cadre institutionnel présente la situation géographique et historique, l'objectif, la mission, le fonctionnement et l'organisation ; et la collaboration et partenariat de l'Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (OBEPAB) qui est notre structure d'accueil. Le déroulement et les observations du stage comprennent la description des travaux exécutés, leurs contributions à la mise en œuvre du cahier de charge du service d'accueil, ainsi que les apports du stage qu'ils ont engendrés, les difficultés rencontrées et les approches de solutions. Enfin, le diagnostic des forces et faiblesses et cible du sujet montrent les opportunités, les menaces, les forces et les faiblesses, puis le processus d'identification de la problématique dominante qui débouche sur la formulation du sujet de recherche.

1-1 Cadre institutionnel

1-1-1 Présentation de l'OBEPAB

Situation géographique et historique de l'OBEPAB

L'Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (OBEPAB) a son siège situé à Godomey-Togoudo et fondée depuis 1994 et enregistrée sous le numéro 97-97-74 MISAT/ DC /DAI /SAAP-Assoc du 27 février 1997. Elle a initiée sa première campagne cotonnière biologique en 1995-1996. Elle dispose de plusieurs branches sur toute l'étendue du territoire national. L'OBEPAB, une association sans but lucratif, a été fondée en 1994 pour contribuer à la réduction de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture. Une grande partie des maladies liées à l'intoxication et des décès dans les zones rurales au Bénin sont causées par les pesticides.

Objectif de l'OBEPAB

Les objectifs de l'OBEPAB sont les suivants :

-Promouvoir l'agriculture biologique et développer les capacités dans les systèmes d'exploitation respectueux de l'environnement ;

-Mettre sur pied des filières d'approvisionnement biologique auto-entretenues et durables, c'est-à-dire rentable et socialement équitable ;

-Promouvoir la recherche-action en santé environnementale, sécurité alimentaire et santé des familles agricoles ;

-Former et informer les agents de vulgarisation (acteur de développement), les consommateurs, les producteurs, les transformateurs, les chercheurs, les étudiants et les décideurs sur les dangers des pesticides (chimiques) ;

-Contribuer à améliorer la capacité et la confiance en soi des producteurs ;

-Faciliter l'accès à l'information pour les différentes parties prenantes sur les pesticides et leurs alternatives.

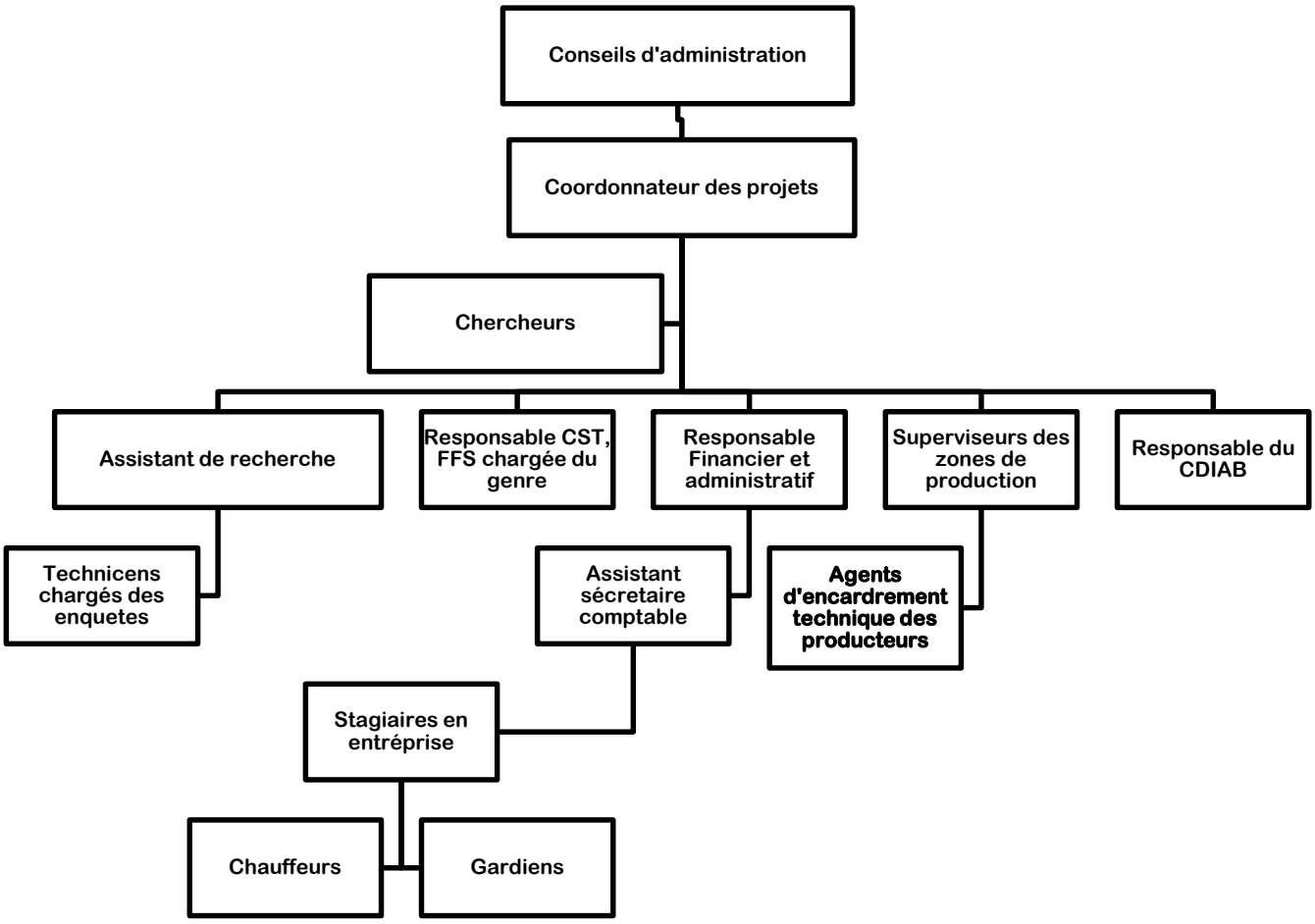
Mission de l'OBEPAB

L'approche de l'OBEPAB est de mettre l'homme au centre du développement, par des approches participatives qui valorisent les connaissances locales et le renforcement de la capacité des groupes d'agriculteurs en vue d'une auto-assistance.

Fonctionnement et organisation

L'OBEPAB dispose pour son fonctionnement à sa tête d'un conseil d'administration, suivi d'un coordonnateur de projets. Il dispose également des chercheurs, d'un assistant de recherche et des techniciens chargés des enquêtes dont les résultats des recherches sont mis en disposition des producteurs de coton biologique. La présence d'un responsable SCI (système de Contrôle Interne), FFS (*Farmer Field School*) chargé du genre, d'un responsable financier et administrative, des superviseurs des zones de production, d'un responsable du CDIAB (Centre de Documentation et d'Information sur l'Agriculture Biologique), d'un assistant secrétaire comptable, des agents d'encadrement technique des producteurs sur le terrain qui sont basé dans plusieurs districts, des stagiaires en entreprise, des chauffeurs et des gardiens, qui de commun accord concourent tous au bon déroulement des activités de la structure. C'est ce que traduit l'organigramme qui suit

Figure1 : organigramme de l'OBEPAB



Source : Données administratives de l'OBEPAB

1-1-2 Collaboration et partenariats

L'OBEPAB collabore avec l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) pour les pratiques de culture ; le Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD) ; Organic Exchange ; Agro Eco Consultancy ; PAN Germany PAN UK et PAN Africa. Elle travaille avec des organisations nationales, y compris l'Institut National de Recherche Agricole du Bénin (INRAB), l'entreprise de coton d'Etat, la Société de Développement du Coton (SODECO), l'Université d'Abomey-Calavi et est un

fondateur du réseau d'ONG membre du Système National de Recherche Agricole. L'OBEPAB bénéficie également d'une subvention de la fondation Trade en Angleterre. Tant de partenariat et collaboration sont pour l'OBEPAB une multitude d'opportunité pour la bonne marche du travail au sein de la structure. L'OBEPAB étant une structure promotrice de l'agriculture biologique, elle accompagne les différents producteurs à travers différent programme et formation pouvant permettre une bonne pratique des activités agricoles dans le respect de la nature et de la conservation comme le prône l'agriculture biologique dont elle fait la promotion. Les producteurs bénéficiant de ces accompagnements à travers les agents de terrain dont dispose l'OBEPAB sont donc en mesure de faire une agriculture biologique en adéquation avec les diverses recommandations.

1-2 Déroulement du stage

Il s'agit de présenter les tâches accomplies pendant le stage, la contribution des tâches accomplies à la mise en œuvre du cahier de charge et des observations de stage.

1-2-1 Description des tâches accomplies

Nous avons effectué un stage académique du 10 Juin au 10 septembre 2019. Au cours de notre séjour au sein de la structure d'accueil, nous avons assisté le responsable de la zone de Glazoué dans plusieurs activités qui se présentent comme suit :

TR1 : Rencontre avec le coordonnateur pour avoir son autorisation expresse signée pouvant nous permettre d'aller sur le terrain,

TR2 : Rencontre avec l'agent de la zone du stage

Cette rencontre consiste à nous présenter à l'agent et définir ensemble un programme selon leur mode de travail enfin de nous permettre de bien effectuer ce stage,

TR3 : Réalisation des activités de suivi des producteurs à partir des GPS.

Elle consiste à avoir la fiabilité de l'actualisation de la base de données réalisée sur les producteurs de la zone.

TR4 : Réalisation d'une base de données de suivi individuelle des producteurs de la zone.

Elle consiste à faire une actualisation des données de façon électronique de la base de données des producteurs de la structure au compte de la campagne 2019-2020. Une activité qui a permis d'avoir un nombre exacte de producteur dont dispose la zone et les pratiques qu'ils développent. Cette base de données permet d'avoir des informations sur les producteurs en termes de nom, la superficie emblavée, la superficie de coton réalisée, les antécédents culturaux et le chiffre d'affaire.

TR5 : Suivi individuel des producteurs dans leurs propres activités et échanges sur certains points concernant la question de l'autonomisation du genre

Cette activité nous a permis d'avoir une vision sur l'autonomisation des femmes productrices du coton biologique.

TR6 : Réalisation des activités de répartitions fonctionnelles.

Elle s'intéresse au type de revenu des femmes lié au facteur de production, autrement dire la rémunération des facteurs de production : revenu du travail et revenu du capital.

TR7 : Réalisation des activités de répartitions personnelles.

Elle s'intéresse au montant de revenu perçu par chaque femme quel que soit l'origine de ce revenu.

TR8 : La participation à la survie des producteurs du coton biologique.

Au cours de ce stage les différents producteurs du coton biologique de la commune de Glazoué dans leurs différents champs de coton ont été visités et parcourus.

TR9 : La formation des producteurs à la reconnaissance des ravageurs de coton.

Les enseignements reçus au cours de la formation de renforcement des capacités des agents ont été transmis au différents producteurs au niveau de chaque zone de la commune où sont présents les producteurs du coton biologique.

TR10 : Recherche documentaire au sein de l'OBEPAB et analyse des questions liées au genre.

Nous pouvons retenir que les activités TR1, TR2 et TR9 sont des activités qui nous ont pris à peine quelques jours, par contre les activités TR3, TR4, TR5, TR6, TR7, TR8 et TR10 ont occupé au moins une a deux semaines ou plus. Le tableau1 fait la synthèse des travaux réalisés au cours du stage. Pour accomplir ces tâches, un programme a été réalisé avec des échéances malgré un petit décalage des jours qui s'est imposé à nous.

Tableau 1: description des tâches accomplies au cours du stage

Travaux réalisés	**Juin**				**Juillet**				**Aout**				**Septembre**
	S1	**S2**	**S3**	**S4**	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S1**
TR1:Rencontre avec le coordinateur pour avoir son autorisation expresse signée pouvant nous permettre d'aller sur le terrain	X												
TR2 : Rencontre avec l'agent de la zone d'étude		X											
TR3 : Réalisation des activités de suivi des producteurs à partir des GPS.			X	X									
TR4 : La participation à la survie des producteurs du coton bio				X	X								
TR5 : Réalisation d'une base de données de suivi individuelle des producteurs de la zone.					X				X				
TR6 : Suivi individuel des producteurs dans leurs propres activités et échanges sur certains points concernant la question de l'autonomisation du genre						X	X	X					
TR7 : Réalisation des activités de répartitions fonctionnelles						X	X	X					
TR8 : Réalisation des activités de répartitions personnelles						X	X	X					
TR9 : La formation des producteurs à la reconnaissance des ravageurs de coton										X			
TR10 : Recherche documentaire au sein de l'OBEPAB et analyse des questions liées au genre											X	X	X
Si= Semaine													

Source : nos propres recherches

1-2-2 Contribution des tâches accomplies à la mise en œuvre du cahier de charges de la structure

Les attributions du cahier de charge de l'agent de l'OBEPAB sont : le recensement des producteurs et superficies coton biologique, suivi semis coton biologique, suivi évolution des semis coton bio, préparation des entretiens culture coton biologique,

suivi application fumure organique, suivi de la gestion des ravageurs et insectes inutiles, la signature des fiches individuelles.

Parmi les tâches accomplies, quatre s'inscrivent dans les attributions du cahier de charge de l'agent. (cf tableau2)

Pour ce faire les TR1, TR2, TR5, TR7, TR8 et TR10 ne sont pas liés aux contributions des tâches accomplies à la mise en œuvre du cahier de charge de l'OBEPAB. Par contre les activités, TR3, TR4, TR6 et TR9 ont été faites grâce aux attributions de la structure d'accueil.

Tableau 2: contribution des tâches accomplies à la mise en œuvre du cahier de charges de la structure.

Travaux réalisés	cahier de charges de la structure							
	A1	**A2**	**A3**	**A4**	**A5**	**A6**	**A7**	**A8**
TR1: Rencontre avec le coordinateur pour avoir son autorisation expresse	0	0	0	0	0	0	0	0
TR2 : Rencontre avec l'agent de la zone d'étude	0	0	0	0	0	0	0	0
TR3 : Réalisation des activités de suivi des producteurs à partir des GPS.	+++	0	0	0	0	0	0	0
TR4 : La participation à la survie des producteurs du coton bio	+++	+++	++	++	+	++	+++	0
TR5 : Réalisation d'une base de données de suivi individuelle des producteurs de la zone.	+++	++	0	0	0	0	0	0
TR6 : Suivi individuel des producteurs dans leurs propres activités et échanges sur certains points concernant la question de l'autonomisation du genre	0	++	++	++	+	0	+++	0
TR7 : Réalisation des activités de répartitions fonctionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
TR8 : Réalisation des activités de répartitions personnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
TR9 : La formation des producteurs à la reconnaissance des ravageurs de coton	0	0	0	0	0	0	0	0
TR10 : Recherche documentaire au sein de l'OBEPAB et analyse des questions liées au genre	0	0	0	0	0	0	0	0
Contribution : Aucune=0 Faible= + Moyenne= ++ forte= +++								
A1=le recensement des producteurs et superficies coton bio, A2= suivi semis coton bio, A4= suivi évolution des semis coton bio, A5= préparation des entretiens culture coton bio, A6=suivi application fumure organique, A7=suivi de la gestion des ravageurs et insectes inutiles, A8=la signature des fiches individuelles								

Source : nos propres recherches

1-2-3 Observation de stage

Pendant le stage, nous avons eu l'opportunité de travailler sur différents aspects. Ils nous ont permis d'avoir une connaissance sur la vie des femmes dans les coopératives paysannes, leur mode de fonctionnement et leur gestion en faisant la distinction avec les enseignements théoriques reçues. Il était opportun aussi de nous apprendre les techniques liées au système de production du coton biologique.

Parmi les leçons apprises, les plus essentielles sont :

Le savoir

- approfondir nos connaissances sur les services écosystèmes,
- identification des facteurs de la promotion du genre,
- les bienfaits d'une agriculture sans apport chimique aux femmes,
- approfondir nos connaissances sur la conservation de la biodiversité à travers l'agriculture biologique,

Le savoir-faire

- faire le suivi d'une production de type biologique,
- donner des consultations sur le rapport genre et l'agriculture biologique,

Le savoir être

Nous avons développé des capacités à travailler en équipe, à respecter la hiérarchie et à avoir la discipline de groupe.

Durant ce stage, un certain nombre de difficulté ont été rencontré. On peut citer :

- la non disponibilité des paysans,
- la non crédibilité des informations fournies par quelques membres du bureau des coopératives,
- le refus d'expression de quelques femmes sur leurs modes de vie.

Pour pallier à ces difficultés, des approches de solutions ont été identifiées :

- attendre leurs retours des champs,
- rencontre individuelle avec les membres simples pour la collecte des informations complémentaires sur les coopératives,
- explication profonde de l'objectif de l'étude.

1-3 Diagnostic des forces et faiblesses et ciblage des problématiques

Le ciblage des problématiques est consacré au diagnostic interne, au diagnostic externe et au diagnostic de la problématique

1-3-1 Diagnostic interne et externe

1-3-1-1 Diagnostic interne

Le diagnostic interne révèle un certain nombre de force et faiblesse. Elles se présentent comme suit dans le tableau 3.

Tableau 3: diagnostic interne

Forces	Faiblesses
-Maitrise de la production biologique -Disponibilité des agents techniques expérimentés pour le suivi adéquat des producteurs -Aider les femmes à assurer la complémentarité du coton biologique et produits agricoles dans la dynamique de formation du revenu monétaire des ménages -Soutenir les femmes en tant que producteurs de coton à part entière -Appuyer les coopératives de producteurs de coton biologique dans les investissements sociaux pour le développement de l'agriculture biologique -La certification du coton biologique -Existence des mesures de sécurité alimentaire des ménages -Evaluation des conditions de vie des femmes -Promotion de l'agriculture biologique par l'innovation sociale et la lutte contre la pauvreté	-Indisponibilité de magasin de stockage des produits biologiques -Insuffisance de moyen financier et matériel pour le bon déroulement des activités -Insuffisance de données économiques retraçant les efforts de l'organisation sur les questions du genre -Manque de sensibilisation sur la dimension de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes productrices du coton biologique -Maintien temporaire des femmes dans le système de production du coton biologique -Non prise en compte des autres produits agricoles -Inexistence des données récentes sur le rôle du coton biologique dans l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes -Absence d'aspects attraits au seuil de la pauvreté

Source : nos propres recherches

1-3-1-2 Diagnostic externe

Le diagnostic externe révèle un certain nombre d'opportunités et menaces. Elles se présentent comme suit dans le tableau 4.

Tableau 4: diagnostic externe

Opportunités	Menaces
-Marché d'écoulement des produits disponibles -Promotion de l'agriculture biologique à travers les diverses collaborations -Disponibilité de partenaires financiers	-Insécurité foncière des producteurs -Pression des producteurs sur l'aire protégée -Faible adoption de la production du coton biologique

Source : nos propres recherches

1-3-2 Ciblage des problématiques

Le ciblage des problématiques se résume dans le tableau 5.

Tableau 5 : ciblage des problématiques

Faiblesses	Problématique	Hiérarchisation des problématiques par ordre décroissant	Problématique dominante	Formulation du sujet de recherche
F1: Indisponibilité de magasin de stockage des produits biologiques	P1= F1+F2+F5 Absence de données économiques sur les avantages du coton biologique dans la formation du revenu des femmes. P2=F7+F8 Absence d'information réelle sur l'effet du coton biologique sur l'amélioration des conditions de vie des femmes. P3=F3+F4 Non maitrise du niveau d'autonomisation des femmes productrices du coton biologique.	P1 P2 P3	P1: Problématique de l'absence de données économiques sur les avantages du coton biologique dans la formation du revenu des femmes.	« la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué ».
F2 : Insuffisance de moyen financier et matériel pour le bon déroulement des activités				
F3 : Insuffisance de données économiques retraçant les efforts de l'organisation sur les questions du genre				
F4 : Manque de sensibilisation sur la dimension de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes productrices du coton biologique				
F5 : Maintien temporaire des femmes dans le système de production du coton biologique				
F6 : Non prise en compte des autres produits agricoles				
F7 : Inexistence des données récentes sur le rôle du coton biologique dans l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes				
F8 : Absence d'aspects attraits au seuil de la pauvreté				

Source : nos propres recherches

L'OBEPAB est une ONG qui a subi plusieurs réformes compte tenu des évolutions de l'organisation. Ce stage qui s'est déroulé dans les conditions moins appréciables pendant une durée de 3 mois a permis de connaître le fonctionnement, l'organisation et l'activité du coton biologique. La production du coton biologique est une activité liée aux habitudes des populations de la commune de Glazoué. Grace à ce stage, nous avons pu identifier ce sujet de recherche intitulé « la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué » que nous aborderons tout au long de cette étude.

Conclusion

En somme, ce premier chapitre qui présente de manière succincte notre structure d'accueil retrace tout ce que nous avons menés comme activités durant notre stage, tout en ressortissant les liens directs avec les attributions de l'OBEPAB, ainsi que les leçons et les compétences acquises, les difficultés rencontrées et les approches de solutions. Au nombre de dix, les activités menées ont fortement contribué à la mise en œuvre du cahier de charge de la structure et en contrepartie nous a permis d'acquérir beaucoup de connaissance. Par ailleurs un diagnostic des opportunités, des menaces, des forces et faiblesses a été fait. De ce diagnostic, il se dégage que le système cotonnier à l'état actuel regorge des forces mais aussi beaucoup de faiblesses qui méritent des réflexions. C'est dans cet ordre d'idées qu'une analyse des problématiques issues des faiblesses identifiées nous a conduites à la formulation de notre sujet de recherche.

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Introduction

Ce chapitre portera sur quatre grandes parties. Dans un premier temps nous ferons la spécification de la problématique et la revue de la littérature, l'objectif de l'étude et les hypothèses. La deuxième partie portera sur la clarification des concepts. La troisième quant à elle sera consacrée à la contribution littéraire. Ce chapitre prendra fin avec les grandes lignes de la méthodologie de l'étude.

2-1 Spécification de la problématique et Clarification conceptuelle

Dans cette section, il sera question de poser le problème, de définir les objectifs de l'étude et d'émettre les hypothèses.

2-1-1 Spécification de la problématique

2-1-1-1 Problème et question de recherche

Depuis la décolonisation, certains Etats africains de l'ouest (Bénin, Mali, Burkina Faso) ont adopté la culture du coton comme culture de rente car cela permet de faire rentrer des devises. Il est devenu du coup l'or blanc. Le coton est la principale culture d'exportation, et contribue au développement socio- économique du Bénin. En effet, il constitue non seulement la principale source de revenu monétaire des paysans qui le cultivent mais il apporte aussi d'importantes devises à l'Etat. Il représente 64% des recettes d'exportation, 90% des recettes agricoles et 24% des recettes de l'Etat (MDR, 1995).

Devenant donc une filière soutenue de bout en bout par l'état, des milliards y sont investis tout au long de la chaine de production chaque année. En dépit de tout cela, les paysans subissent les affres de cette culture que sont : la pauvreté des sols, les risques élevés de contamination par les insecticides et herbicides au point où les femmes sont mise à l'écart car ce sont elles qui portent la grossesse et leur mari les aiment beaucoup pour qu'elles entachent la progéniture. C'est dans ce contexte que la culture du coton biologique (coton bio) a fait son come-back en 2002 au Mali et en 2000 au Bénin. Une agriculture respectueuse de la nature et de ses composantes. (Sourou NANKPAN, 2014).

A première vue, on a peine à suivre, mais en fait le coton bio annonce bien la promotion des femmes. La culture du coton en Afrique a été de tout temps dominée par les hommes puisque les cultures conventionnelles sont toutes entre les mains des hommes. La part importante de la main-d'œuvre féminine, aussi bien dans la culture indépendante que dans les entreprises de production, ne figure dans aucune statistique, car celle-ci est réputée pour être bon marché. Avec l'introduction de la culture biologique du coton, le nombre des femmes concernées s'est considérablement accru et ne cesse d'augmenter. Les femmes apprécient surtout l'avantage de pouvoir effectuer les travaux nécessaires en toute indépendance et sans nuire à leur santé. (PAN Germany).

Ainsi soutenir les femmes en tant que productrices de coton à part entière est un objectif majeur de l'OBEPAB. Celui-ci reste généralement difficile dans le secteur du coton conventionnel où les femmes sont souvent découragées car les niveaux élevés d'utilisation de pesticides présentent des risques de santé trop nombreux. Les femmes ont aussi des difficultés à accéder aux intrants agricoles et doivent compter sur leur mari ou des proches masculins et elles ne sont généralement pas représentées au sein des organisations conventionnelles d'agriculteurs. L'agriculture biologique, en utilisant les ressources gratuites locales, offre aux femmes la possibilité de générer leurs propres revenus du coton et leur donne une plus grande indépendance financière. Les femmes sont systématiquement encouragées par l'OBEPAB à participer activement (et pas uniquement assister) à toutes les réunions et les ateliers de village et à mener des démonstrations sur le terrain. Au moins 30% des agriculteurs de coton biologique dans le programme sont des femmes. (OBEPAB)

En outre, la capacité des femmes à peser sur les décisions du ménage a un impact positif sur leur autonomisation. La contribution aux revenus du ménage est susceptible d'accroître l'association de la femme aux décisions du foyer et de leur donner plus de poids sur celles qui concernent l'utilisation des ressources de la famille, et donc d'augmenter l'amélioration de leur condition de vie.

En ce qui concerne l'arrondissement d'Aklampa, il a été constaté une participation non négligeable de la femme dans les dépenses du foyer. Il s'agit maintenant d'évaluer de façon plus précise le degré de cette contribution à partir du coton bio, mais aussi, son

impact sur l'autonomisation des femmes. Ainsi, l'étude se chargera de répondre essentiellement aux questions suivantes :

- Quels sont les avantages économiques du coton biologique dans la formation du revenu des femmes ?
- Quel est l'effet du coton biologique sur l'amélioration des conditions de vie des femmes ?
- Quel est le niveau d'autonomisation des femmes productrices du coton biologique au sein du ménage et dans la communauté ?
- Quel est le niveau d'inégalité entre femme-homme au sein des ménages producteurs du coton biologique ?

2-1-1-2 Objectifs et hypothèse de l'étude

Objectifs

L'objectif général de cette étude est d'analyser la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué.

Pour atteindre cet objectif, il s'agit spécifiquement :

- Apprécier la part du coton biologique dans le revenu des femmes,
- Mesurer l'effet du coton biologique sur l'amélioration de condition de vie des femmes,
- Appréhender le niveau d'autonomisation des femmes productrices du coton biologique.

Hypothèses de l'étude

- la grande partie du revenu des femmes provient du coton biologique,
- le coton biologique a un effet positif sur l'amélioration des conditions de vie des femmes,
- grâce au coton biologique le niveau d'autonomisation des femmes à augmenter.

2-1-2- Clarification conceptuelle

L'une des caractéristiques importantes de toute communication, est le consensus sur le sens des mots et expressions utilisés. De ce fait, le présent travail lié à notre thème fait intervenir un certain nombre de concepts qu'il convient de clarifier.

L'agriculture biologique : l'une des définitions les plus communément admises à l'échelle internationale est proposée par la Commission du Codex Alimentarius développé conjointement par la FAO et l'OMS, (2001) selon lesquelles L'agriculture biologique est un système de gestion holistique de la production qui favorise la santé de l'agrosystème, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et l'activité biologique des sols. Elle privilégie les pratiques de gestion plutôt que les facteurs de production d'origine extérieure, en tenant compte du fait que les systèmes locaux doivent s'adapter aux conditions régionales.

Suivant la vision du programme coton bio d'HELVETAS, l'agriculture biologique se définit comme un système de production qui valorise les ressources naturelles existantes et qui n'autorise pas l'utilisation des intrants chimiques de synthèse comme les engrais minéraux et les pesticides. En agriculture biologique, la fertilité du sol est assurée par la rotation culturale, l'utilisation de plantes légumineuses et l'apport d'engrais organiques (fumier et compost) ; la protection des plantes se fait avec des extraits végétaux (le neem) ou avec des techniques alternatives (les plantes pièges) (d'HELVETAS, 2014).

Le coton biologique : le coton bio est le coton issu de l'agriculture biologique. La production agricole est considérée comme « biologique » lorsqu'elle a été certifiée en tant que telle par des organismes d'inspection et de certification indépendants selon les règles et règlements qui s'appliquent dans le pays, la région, ou sur le marché de consommation visé. Le coton biologique, c'est du coton cultivé tout en privilégiant une approche de production durable, plutôt préventive que palliative, qui vise à rétablir un écosystème agricole sain. Le mode de production du coton biologique interdit strictement l'utilisation d'engrais et pesticides chimiques, de même que l'utilisation des semences de coton génétiquement modifiées (Dischl Raphael, 2008).

Revenu : est le flux de ressources d'une personne, qui est la contrepartie de sa participation à une activité économique de production. Le revenu peut par exemple se présenter sous la somme de : salaire, profit ou rente.

Si l'on adopte le point de vue d'un pays tout entier, son revenu est, au sens étymologique « se qui revient » chaque année dans ce pays, sous la forme de produits.

Le revenu national est donc égal au produit national. Si l'on reprend la définition de Hicks, cité par Albertini et al (1999) le revenu d'une période est ce qu'une personne ou un pays pourrait consommer pendant cette période sans s'appauvrir. Le revenu ainsi conçu est net, c'est la part qui sert à reconstituer les « moyens » qui ont permis de l'obtenir (autrement dit, le revenu calculer après amortissement). Il peut évidemment être entièrement consommé, mais une partie peut aussi être investie, c'est-à-dire être utilisée à augmenter les « moyens » qui ont permis de l'obtenir. Ces « moyens » entrent dans la catégorie des stocks, ils forment la richesse (de la personne ou du pays) dont le revenu est issu.

Ménage : un ménage (du latin *mansio*, « demeure ») est un ensemble de personnes partageant le même logement et participant à son économie. Il s'agit le plus souvent d'une famille ou d'une personne seule. Considéré comme une unité participant à l'économie nationale, chaque ménage est généralement assimilé de ce point de vue à un foyer fiscal. Dans le langage courant, le ménage désigne le couple, par exemple dans l'expression « jeune ménage » pour un couple marié nouvellement installé dans son logement. Par extension, l'expression « se mettre en ménage » est souvent synonyme de vivre ensemble sans être mariés. *(Familienidylle*, tableau d'Aimé Pez (Belgique), 1839).

Un ménage est l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. (INEE, 2005)

2-2 Contribution des travaux antérieurs

Contribution de la culture du coton pour les populations

Depuis les indépendances, le coton s'est révélé comme un véritable outil de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions d'existence des populations en milieu rural. Des enquêtes sur le revenu des ménages réalisées en 2005 par l'INERA ont montré que le coton s'affiche comme la première source de revenus monétaires et représente en moyenne 65% des revenus monétaires des ménages (MECV, 2011 : 23). Le coton fait ainsi vivre plus de 20% de la population (2,8 millions) (Vognan et Ouédraogo, 2008). Les revenus issus de la culture du coton permettent aux ménages de réaliser certaines dépenses importantes telles les dépenses pour les besoins vitaux, l'acquisition des biens de luxe, les dépenses sociales (MECV, 2011 : 23 ; Korbéogo (2011 : 12) ; Tersiguel, 1995 : 207). Les agriculteurs de coton affichent un niveau de dépense supérieur à 20 % par rapport aux agriculteurs de subsistance (Sawadogo, 2007 : 34). Korbéogo (2011 : 13) trouve, à travers l'étude qu'il a réalisée dans le Gourma que le besoin d'affirmation de soi passe ainsi par la culture du coton et, « ce sont surtout les jeunes chefs de ménages autochtones, membres des GPC, qui voient à travers la «nouvelle femme» et l'acquisition des biens mobiliers des signes de distinction sociale ». Assurant ainsi un revenu conséquent pour les acteurs, la culture cotonnière se substitue à l'immigration et a permis de freiner l'exode rural (Korbéogo, 2011 : 13 ; Faye, 2011 : 8).

Par contre une étude faite en 2012 par Rosy-Farel REDEÏBONA-DEGANAÏ en République Centrafricaine montre que le coton n'est pas important dans l'économie de la commune de Bossangoa du fait qu'il ne contribue qu'à hauteur de 10% dans le revenu global des producteurs tout en indiquant que le revenu globales ne leurs permettent pas d'atteindre le seuil de pauvreté.

Rôle des femmes dans l'agriculture biologique

Peu d'études ont recensé le rôle de la femme au sein de l'agriculture biologique dans les pays en développement (Farnworth et Hutching, 2009). Cependant, certaines

études tentent de montrer que les femmes sont plus enclines à la conversion à l'agriculture biologique puisque les pratiques, respectueuses de la santé des humains et de l'environnement, reflètent davantage leurs valeurs (Farnworth et Hutching, 2009; Upadhyay, 2005). Les femmes, pour la plupart mères de famille, posent un jugement critique face à l'utilisation d'intrants chimiques, qu'elles considèrent dangereux pour la santé de leurs enfants (Cole et al., 2011; Farnworth et Hutching, 2009). De plus, les femmes sont généralement chargées de l'approvisionnement alimentaire de la maison et sont ainsi intimement liées à la sécurité alimentaire de leur ménage (Quisumbing et al. 1995). Dans les pays en développement, les femmes sont chargées de la gestion du potager et de l'élevage des animaux pour la consommation familiale (Farnworth et Hutching, 2009). Cette diversification des ressources de la ferme s'inscrit dans les pratiques durables de l'agriculture biologique (IFOAM, 2008). Par exemple, en Afrique, un regroupement de femmes a intégré des légumineuses à ses cultures pour assurer une source de protéines à leurs familles, réduisant du même coup leur dépendance aux engrais chimiques (Mendeley, 2002).

Par ailleurs, l'agriculture biologique mène à une diversification des tâches agricoles, permettant ainsi l'intégration des femmes aux différentes étapes de culture, telles que la collecte des semences et l'entretien des pépinières (Jiménez, 2006). Par exemple, dans les rizières biologiques de certaines régions d'Asie, ce sont les femmes qui s'occupent de l'élevage des canards (Khan et al. 2005). Par ailleurs, les tâches non mécanisées de l'agriculture biologique, telles que le désherbage manuel, l'application du fumier et la collecte manuelle, permettent une plus grande place aux femmes (Farnworth et Hutching, 2009; Kabusimbi, 2007a; Upadhyay, 2005). En agriculture conventionnelle, plus particulièrement dans les pays développés, plusieurs tâches, telles que la conduite des tracteurs, sont réservées aux hommes (Sumner et Llewelyn, 2011).

La hausse de la main-d'œuvre associée à la conversion de l'agriculture biologique favorise la création d'emplois chez les femmes, qui composent la forte majorité de la main-d'œuvre dans les pays en développement (Giovannucci, 2005; Upadhyay, 2005). En Afrique, les femmes représentent 80 % de la main-d'œuvre (Kabusimbi, 2007b), en Amérique latine et en Asie du Sud, elles représentent plus de la moitié de la main-

d'œuvre (Jiménez, 2006). De plus, une forte majorité de ces femmes vivent dans une situation de pauvreté (Harmeling et al. 2007). L'accès à un travail et à un revenu supplémentaire leur permet de subvenir aux besoins de leur famille (Kimemia et Oyare, 2006). Des études ont montré qu'une grande proportion des revenus générés par les femmes étaient investis pour la sécurité alimentaire de leur famille, comparativement aux hommes (Quisumbing et al. 1995; Madeley, 2002). La création d'emplois en agriculture biologique est une perspective intéressante pour les femmes des pays en développement.

Dans les sections qui ont précédé portant sur les impacts comparatifs des pratiques associées à l'agriculture biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle, les résultats des récentes études sur les impacts écologiques, agronomiques et sociaux apportent plusieurs arguments en faveur de l'agriculture biologique. La corrélation entre les rendements agricoles à long terme et la santé des sols représente un argument de persuasion très efficace pour la conversion à l'agriculture biologique. Par ailleurs, un seul changement dans les pratiques agricoles peut mener à des impacts positifs sur plusieurs aspects, qu'ils soient écologiques, économiques ou sociaux. Ces impacts sont trop souvent mesurés séparément; pourtant, leur synergie devient de plus en plus évidente dans la littérature scientifique. (Nemes, 2009; Twarog, 2006)

Autonomisation des femmes dans l'agriculture

La notion d'autonomisation des femmes telle que abordée ici va au au-delà d'une perspective institutionnelle socio-économique qui suppose que le veau de revenu des femmes impact ses capacités à exercer le contrôle sur les décisions au sein de son ménage (Pradhan, 2003). L'autonomisation peut s'appliquer à différents domaines et c' est ainsi que l'on peut par exemple distinguer: l'autonomisation économique, l'autonomisation politique, l'autonomisation sociale, l'autonomisation rurale ou agricole, l'autonomisation religieuse, etc. En fonction des domaines, différents indices sont développés par les chercheurs et acteurs de développement pour apprécier le niveau d'autonomisation des femmes. C'est le cas notamment de l'indice d'égalité du genre (BAD) ; de l'indice d'autonomisation économique de la femme (Ministère des Affaires Etrangères du Canada ; DCDE) ; de l'indice d'autonomisation de la femme

dans le secteur agricole (IFPRI). Le calcul de ces différents indices reste parfois problématique puisque l'autonomisation de la femme est caractérisée par plusieurs paramètres et les auteurs ne leur accordent pas toujours la même importance.

La notion d'autonomie fait aujourd'hui partie du vocabulaire usuel de la sociologie des biens symboliques, tout particulièrement quand elle prend pour objet les champs intellectuels, artistiques ou scientifiques. Supposant leur caractère relativement différencié, elle est couramment utilisée pour analyser leur processus historique de spécialisation, pour rendre compte de leurs dynamiques propres, et pour appréhender la manière dont leurs membres peuvent s'investir dans d'autres espaces. Dans de nombreux travaux, le concept d'autonomie est tout d'abord utilisé pour rendre compte des processus de différenciation sociale. Issue de différentes traditions théoriques qui prennent la suite des analyses de Durkheim sur la division du travail social et de Weber sur la différenciation des activités sociales, elle juxtapose toutefois des significations multiples qui ne sont pas toujours superposables. La notion d'autonomisation coexiste avec d'autres concepts comme ceux de division du travail social (Durkheim 1893), de différenciation (Weber 1971, Parsons 1949, Luhmann 1982), de désencastrement (Polanyi 1983). En outre, les significations du concept d'autonomie varient en fonction des secteurs et des phénomènes étudiés (AFS, 2014).

L'application du "Women's Empowerment In Agriculture Index" (WEAI) dans le contexte particulier du Bénin révèle que le niveau d'autonomisation des femmes varie suivant plusieurs Variables. Au niveau global, il ressort que les femmes participent peu à la prise de décision. Environ 2,5% de femmes sont associées au processus de prise de décision au sein de leurs ménages alors que cette proportion est de 45% chez les hommes. Ce sont donc les hommes qui s'imposent dans la prise de décision relative au fonctionnement des exploitations familiales paysannes. La domination masculine (Bourdieu, 1998) apparaît alors comme une évidence dans les zones d'investigation de cette recherche. L'impuissance des femmes dans les différents domaines de l'autonomisation agricole (la production, les ressources, le revenu, le leadership et le temps) affecte la probabilité pour ces dernières d'améliorer leurs conditions de vie. En effet, une contribution majeure à l'approche de la lutte contre la pauvreté sous l'angle des droits de l'homme est l'autonomisation des couches défavorisées, c'est-à-dire le

fait d'accroître leur liberté de choix et d'action afin qu'ils puissent structurer leur propre vie (Nations Unies, 2004). Si le trait commun des cas de pauvreté est la faible capacité de décision, on peut également dire que les droits de l'homme responsabilisent les individus et les communautés en leur donnant des droits qui engendrent des obligations juridiques pour les autres. S'inscrivant dans cette perspective, les actions du gouvernement béninois pour la promotion de la femme ont consisté en l'amélioration du cadre juridique et réglementaire (prise de décret sur les microcrédits aux plus pauvres ; prise de loi n°2013-01 du 22 avril 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin) ; la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'autonomisation économique en vue de la réduction de la pauvreté (augmentation du montant des microcrédits octroyé aux plus pauvres, notamment les femmes ; le renforcement des capacités des femmes rurales pour la gestion des crédits ; l'équipement des groupements des femmes pour la transformation des produits agricoles ; l'appui technique aux groupements des femmes rurales et des jeunes filles artisanes, etc.) (PNUD, nd).

Ces dispositions devraient permettre de promouvoir l'essor de l'agriculture béninoise et de la rendre compétitive sur les marchés régional et international, compte de la place prépondérante qu'occupe les femmes dans ce secteur. La professionnalisation des exploitations agricoles devient alors une des options majeures pouvant permettre à l'agriculture de jouer le rôle de véritable moteur de la croissance économique du Bénin. C'est dans cette logique que le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) élaboré et adopté par le gouvernement béninois en 2011 met un accent particulier sur la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial tandis que son cadre institutionnel de mise en œuvre met les Organisations Paysannes Agricoles (OPA) et les producteurs agricoles au cœur des actions (MAEP, 2011). Mais, il faut toutefois remarquer que le manque d'informations fiables sur le fonctionnement et la contribution des exploitations familiales au développement du secteur agricole favorise les argumentaires qui opposent la promotion de l'agrobusiness aux exploitations familiales considérées par certains comme des contraintes à l'essor de ce secteur (PASDeR, 2013).

La situation globale de l'autonomisation des femmes varie différemment suivant les types d'exploitations lorsqu'on passe d'une zone agro- écologique à une autre. En effet, l'indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (WEAI), il est particulièrement élevé dans la zone cotonnière du Nord-Bénin (0,439), mais faible dans les autres zones agro- écologiques (0,427 dans la zone cotonnière Centre-Bénin ; 0,347 dans la zone vivrière Sud- Borgou et 0,271 dans la zone extrême Nord-Bénin). (Dr Yvette Onibon Doubogan 2017).

2-3 Présentation du milieu d'étude et méthodologie de recherche

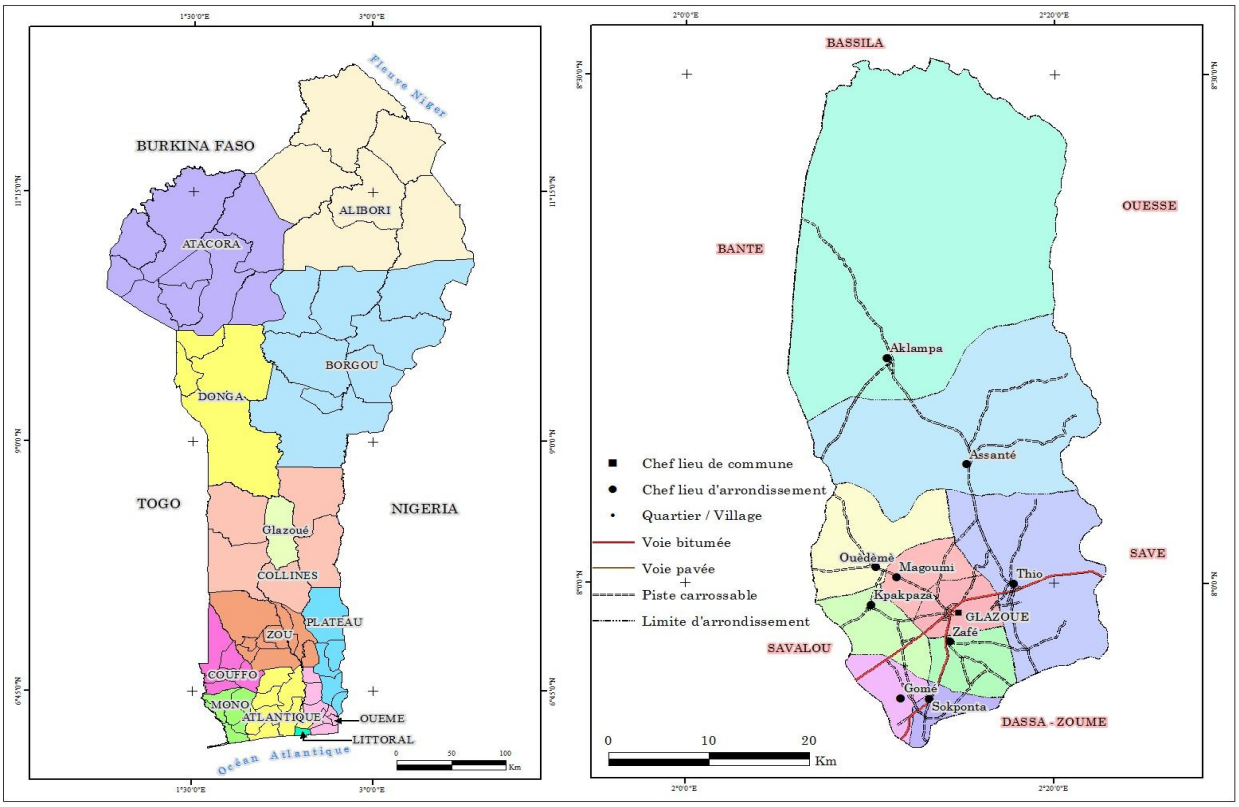
2-3-1 Présentation du milieu d'étude

2-3-1-1 Situation géographique

Située dans le département des collines, la Commune de Glazoué est comprise entre 7°45' et 8°30' Latitude nord et 2°05' et 2°25' Longitude Est, est limitée au Nord par les Communes de Ouèssè et de Bassila, au Sud par la Commune de Dassa-Zoumè, à l'Est par celles Ouèssè et Savè et à l'Ouest par les Communes de Bantè et de Savalou.

Elle couvre une superficie de 1750 km^2 (soit 1,57 % de la superficie nationale). La Commune de Glazoué bénéficie d'un relief marqué par une vaste pénéplaine qui se repose sur le vieux socle granito-gnessique précambien. Cette pénéplaine est favorable à l'installation humaine. Elle est dominée par les collines de Sokponta, Tankossi, Camaté, Tchakaloké, Tchatchégou, Madengbé, Thio, Ouèdèmè, Assanté et Aklampa. La pénéplaine est inclinée vers le Sud et a une altitude moyenne de 130 m. Elle représente 80 % de la superficie communale, les collines représentent 1 % de cette superficie alors que les bas-fonds représentent les 14 % (Atlas Monographiques des communes 2001). La carte ci-dessous présente la situation géographique de la commune de Glazoué.

Figure 2 : Carte de la Situation géographique



Source : PDC de Glazoué 2018-2022

2-3-1-2 Milieu physique

Relief et nature des sols

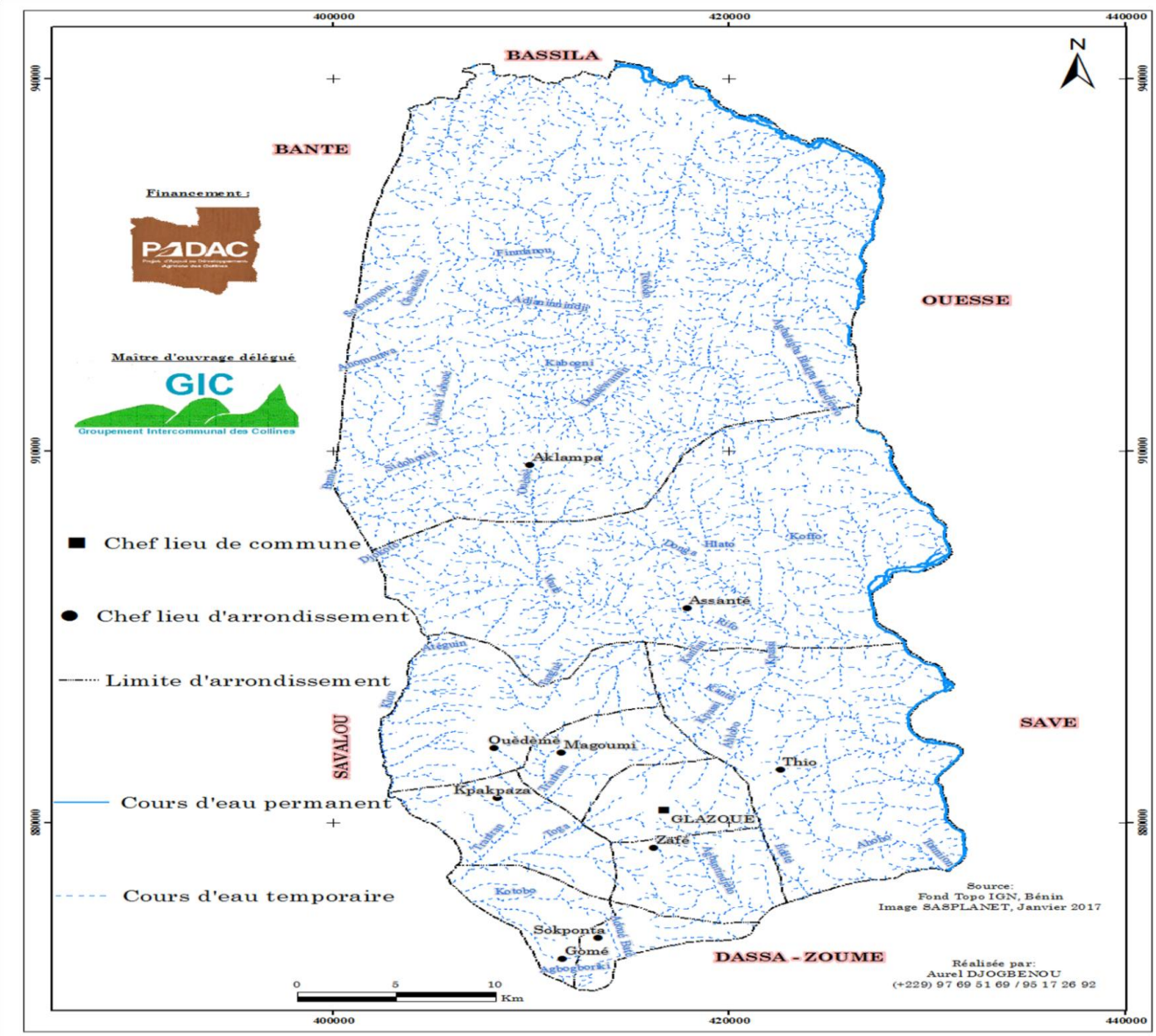
Située dans le département des collines, la commune de Glazoué est comprise entre 7°45' et 8°30' Latitude nord et 2°05' et 2°25' longitude Est, est limitée au nord par les communes de Ouèssè et de Bassila, au sud par la commune de Dassa-Zoumè, à l'est par celles de Ouèssè et de Savè et à l'Ouest par les communes de Glazoué et de Savalou. La commune de Glazoué couvre une superficie de 1750 km^2. Elle représente 1,57 % de la superficie nationale.

Son relief est marqué par la présence d'une vaste pénéplaine qui se repose sur le vieux socle granito-gnessique précambien (Attiogbé, 2010). Cette pénéplaine favorable à l'installation humaine a une caractéristique bien mise en lumière pendant le diagnostic participatif. Ce relief est dominé par les collines de Sokponta, Tankossi, Camaté, Tchakaloké, Tchatchégou, Madengbé, Thio, Ouèdèmè, Assanté et Aklampa. La pénéplaine est inclinée vers le sud avec une altitude moyenne de 130 m. Elle représente 80 % de la superficie communale (Atlas Monographiques des communes 2001).

La commune de Glazoué appartient au réseau hydrographique régional de la confluence Zou et Agbado du fleuve Ouémé (Le Barbé, et al, 1993).

Les pluies constituent les ressources en eaux superficielles de cette commune. Les cours et plans d'eau divers sont leurs réceptacles qu'il importe d'intégrer au système productif de la commune. Un plan de gestion intégrée de ces ressources en eaux superficielles est une réponse durable aux effets ambivalents du changement climatique en termes de période de crue et celle de grand étiage au cours de la même année. Les retenues d'eau apparaissent comme des ouvrages en réponse à cette situation ambivalente résultant des effets du changement climatique. La carte ci-dessous présente le réseau hydrographique de la commune.

Figure 3 : Carte du réseau hydrographique de Glazoué



Source : PDC de Glazoué 2018-2022

Végétation et sols

La végétation de la Commune de Glazoué est du type savane boisée. Elle est constituée des formations naturelles telles que les forêts riveraines, forêts galeries, forêts denses sèches, forêts claires, les savanes boisées, arborées et arbustives, savanes saxicoles). Les forêts riveraines et les galeries forestières le long des cours d'eau subissent de fortes pressions ainsi que les forêts denses et sèches, les forêts

claires et les savanes pour des fins agricoles et d'exploitation forestière (Ogoudjè, 2003 et Sossou, 2012).

On trouve parmi les ligneux, les plus fréquents, les espèces suivantes : Afzeliaafricana, Anogeissus leiocarpus, Parkia bigloboza, Terminalia africana, Vitellaria paradoxa, et Vitex doniana et Kaya senegalensis (caïlcédrat) sont des espèces ligneuses qui intéressent surtout les exploitants forestiers à cause de leur utilisation comme des bois d'œuvre. Les espèces comme Andropogon gayanus et Imperata cylindrica sont des herbacées les plus répandues dans la commune.

Les formations pédologiques prépondérantes dans la commune de Glazoué sont des sols ferrugineux tropicaux nuancés. Ces formations pédologiques possèdent des aptitudes culturales variables et spécifiques aux plantes. Cette variabilité pédologique est soulignée par le diagnostic participatif. Cette ressource pédologique relativement disponible est un des facteurs explicatifs de l'afflux migratoire et de la colonisation agricole. Le diagnostic a mis en lumière la forte présence des sols hydromorphes des bas-fonds. Deprofondeurs très faibles cette ressource pédologique existe à Haya, Kpakpaza, Yawa, Aklampa, Assanté, Sowé, Gomé, Sokponta, Ouèdèmè, Yagbo, Magoumi, Houala et Ogrin. Les sols d'érosion peu évolués sont identifiés sur les collines et sont en liens avec la végétation saxicole (Attiogbé, 2010).

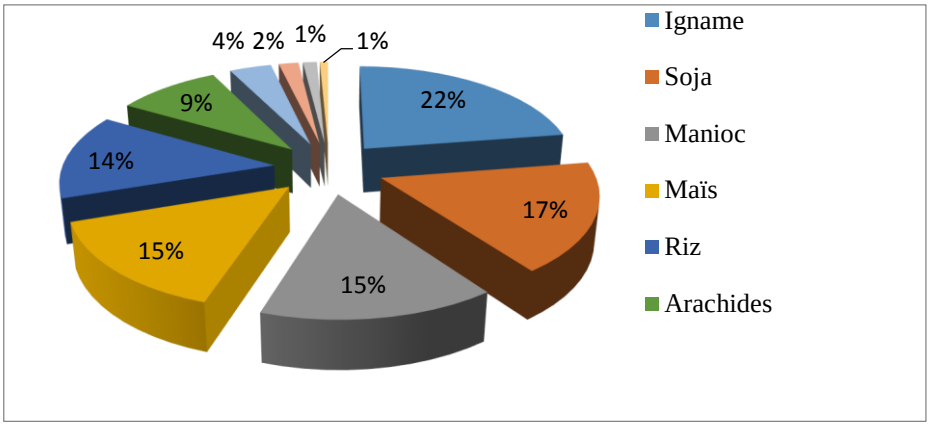
2-3-1-3 Les activités économiques

Agriculture

La commune de Glazoué dispose d'une potentialité économique formidable dont une exploitation judicieuse permettra son développement réel. La présence du marché international de Glazoué constitue un grand centre d'échanges entre plusieurs pays de la sous-région. Aussi, nous avons la présence du fleuve Ouémé, la disponibilité de terre avec des sols hydromophes très propices aux cultures vivrières de contre saison et maraichères. De plus, les bas-fonds sont une grande richesse naturelle et sont estimés dans la commune à 9 449 ha, le maraîchage peut

être mis en valeur. Les principales spéculations produites dans les localités en termes de cultures vivrières sont : le maïs, l'igname, le manioc, le riz, le mil, le sorgho, les goussis ainsi que plusieurs légumineuses (le niébé, le voandzou, l'arachide, le soja et dans une moindre mesure le cassoulet). L'anacarde est la principale culture de rente, alors que le coton qui était la principale spéculation de rente a perdu sa place du fait d'une gestion difficile de la filière. Les arrondissements à fortes productions du riz sont Ouèdèmè, Magoumi et Kpakpaza. La figure 4 présente les principaux produits végétaux dans la commune de Glazoué.

Figure 4 : Principaux produits végétaux dans la commune de Glazoué



Source : PDC de Glazoué 2018-2022

Élevage

L'élevage constitue une activité secondaire menée par les hommes et les femmes. L'élevage pratiqué est à dominance domestique et concerne les ovins, les caprins, les porcins, les bovins et les volailles. L'élevage non conventionnel (lapin, aulacode) est de plus en plus pratiqué. L'apiculture en pleine expansion dans la commune contribue avec la production des autres communes du département le label « ruche des Collines ». Les conditions de l'élevage sont encore mauvaises à cause de quelques obstacles (insuffisance de points d'eau permanents, faible taux de couverture vétérinaire,

maladies épizootiques résurgentes, insuffisance de compléments alimentaires, absence de professionnalisme).

Élevage domestique et rapport genre

L'élevage conventionnel ou domestique dans la commune de Glazoué offre l'opportunité d'observer le rapport de production socioéconomique fondé sur le genre. Le tableau 6 montre le rapport de production en ce qui concerne le genre et le type d'élevage conventionnel pratiqué par les hommes et les femmes dans la commune de Glazoué.

Tableau 6: Effectif du cheptel par genre et par espèce 2012

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Hommes	2500	3000	5000	5000	20000
Femmes	3500	9000	10000	5000	60000
Total	6000	12000	15000	10000	80000

Source : Rapport annuel 2012 SCDA/Glazoué

La femme est la principale productrice de l'élevage domestique dans la commune de Glazoué. A l'exception de l'élevage bovin, la femme a une production totale supérieure de deux fois au moins à celle de l'homme. Mais, l'élevage domestique est confronté à une faible productivité faute d'encadrement technique suffisant et de la faible prise de conscience des producteurs à y recourir.

Pêche et pisciculture

La pêche n'est pas développée dans la commune bien que certaines potentialités existent. Elle est pratiquée le long de la rive droite du fleuve Ouémé dans l'arrondissement de Thio plus précisément dans les hameaux et villages de Béthel, Akomya, Massè et Riffo et dans certaines fermes des arrondissements d'Aklampa et d'Assanté. A Béthel, les pêcheurs venus des pays étrangers, notamment du Niger, avec des engins plus performants, sont très actifs. Le service des eaux et forêts organise par moments une police de pêche pour réglementer l'activité à

travers le contrôle et le suivi des textes en vigueur en la matière. De fréquents cas de pêche par empoisonnement sont constatés dans la commune.

La pisciculture est près qu'absente dans la commune. Seuls quelques privés font des tests mais abandonnent l'activité au bout de quelques années. D'importantes quantités de produits halieutiques sont importées de Cotonou, Togo, Ghana et Nigéria.

Sylviculture

La sylviculture est marquée par les plantations privées d'anacarde, de teck, d'eucalyptus, de manguier, de gmélina, de caïlcédrat, etc. L'anacarde constitue la principale culture pérenne de la commune. Les principaux problèmes identifiés pour la relance de ce secteur sont les suivants : vieillissement des plantations, faible rendement des arbres, difficultés d'accès et de sécurisation des terres, bradage des terres, non-respect des itinéraires techniques, forte densité des plantations, problèmes d'organisation des producteurs, vol des noix d'anacarde, pâturage dans les champs d'anacarde, faible valorisation de la pomme de cajou, matériel végétal utilisé inapproprié, manque d'appui financier aux producteurs.

Transformation agro- alimentaire

La transformation agro-alimentaire est assurée par des femmes constituées en groupements ou individuellement. Ces activités concernent essentiellement : la transformation d'arachide en huile et galettes; la transformation du haricot en beignet; la transformation du maïs en akassa, beignet et en bouillie; la transformation du manioc en gari et cossette de manioc et la transformation du sorgho en chapalo.

Les femmes des arrondissements de Glazoué, Zaffé, Kpakpaza, Magoumi, Sokponta et de Gomè sont spécialisées dans la préparation de la boisson locale ''chakpalo'', une activité très rentable. Ce secteur est caractérisé par l'inexistence d'unités de transformation industrielles modernes. Les transformations sont faites de manière traditionnelle ce qui ne permet pas de valoriser suffisamment les savoir-

faire endogènes et de rendre compétitifs et concurrentiels les produits transformés (conservation, packaging, etc.).

Artisanat et industrie

Plusieurs corps de métier sont exercés dans la commune. On y retrouve principalement : couture, coiffure, menuiserie, maçonnerie, mécanique moto, mécanique auto, forge, sculpture, vulcanisation, électricité auto, électricité bâtiment, soudure, etc.

Ces artisans constituent des groupes sociaux très souvent bien organisés depuis le niveau village jusqu'à la commune. Ils constituent un levier important pour le développement de la commune. Ils contribuent à la formation professionnelle des jeunes. La commune doit renforcer continuellement leur niveau de compétence pour plus de professionnalisme dans les services qu'ils rendent aux clients. A travers les patentes et impôts, ils peuvent constituer une source de revenu importante pour la commune.

L'industrie qui était un secteur déjà embryonnaire a connu une régression avec la cessation de fonctionnement de certaines unités (rizerie, transformation du bois de teck, huiles essentielles, transformation de noix de cajou). Cette situation a aggravé l'emploi des jeunes dans la commune que ne peut résorber les quelques-unes qui continuent encore d'exister (SODECO, HVC, la Vie). Toutefois, de nouvelles unités sont en cours d'installation dans le secteur de transformation de pommes et de noix d'acajou.

Commerces et équipements marchands

Le marché international de Glazoué marque l'identité de la commune. De fait, le commerce est bien développé dans la commune avec la présence de plusieurs magasins et boutiques. Troisième grand marché du Bénin, le marché international de Glazoué est caractérisé par le commerce de produits vivriers agricoles et connecté à des marchés secondaires bien animés dans les arrondissements (Sowignandji, Aklampa) et bien d'autres des communes voisines. Etant non

industrialisée, ces marchés drainent l'essentiel des produits manufacturés et matériaux de construction dont ont besoin les populations pour leur consommation. (PDC de Glazoué 2018-2022)

2-3-1-4 Choix de la zone d'étude

La population d'enquête se définit comme l'ensemble des sujets sur lesquels porte une étude, en fonction des informations à recueillir.

Dans le cadre de cette étude, les coopératives productrices du coton biologique de la commune de Glazoué situées dans le département des collines sont celles qui ont servi de cadre pour nos recherches.

Six raisons fondamentales ont focalisée notre attention sur le choix de cette zone;

- elle est l'une des rares communes du département des collines dont la population s'intéresse à l'agriculture biologique.
- elle regorge d'énormes potentialités agricoles et forestières.
- les produits agricoles sont sous valorisés dans la structure du revenu des femmes.
- l'existence des terres favorables à la production agricole.
-l'importance relative de la commercialisation des produits agro-alimentaires par les femmes.

2-3-2 Méthodologie de recherche

Dans le cas de nos recherches, la méthodologie a consisté à l'élaboration d'un questionnaire, au choix d'un échantillon jugé représentatif, ainsi que des outils et techniques de collecte et d'analyse des données.

2-3-2-1 Mode d'échantillonnage

L'échantillon est l'ensemble des sujets auprès de qui les informations sont collectées pour mener une recherche. Il doit être sélectionné de manière à ce qu'il soit représentatif de la population d'étude.

Dans le cadre de cette étude, la sélection des villages a été faite de manière raisonnée. Elle a été faite à partir d'une base de données portant sur l'arrondissement d'Aklampa

(la commune de Glazoué). Cette liste nous a été fournie par l'OBEPAB. Nous avons pris comme population mère toutes les coopératives productrices de coton biologique, condition sine qua non pour accéder aux intrants et aux bio-pesticides du personnel technique chargé de l'accompagnement des producteurs.

En effet, l'arrondissement d'Aklampa compte plusieurs villages dont treize ont été retenus dans l'étude. Les coopératives qui se spécialisent dans la production du coton biologique au niveau de chaque village se présentent dans le tableau 7.

Au total 176 femmes ont été interviewées sur un effectif total de 256 femmes des CV, soit un taux 68,75%.

Pour les hommes on a 54,66% soit 170 hommes interviewés sur un effectif de 311 hommes des coopératives.

Tableau 7: Répartition des coopératives et des producteurs enquêtés par village dans la zone d'étude.

Villages	Nom des coopératives	Total des Producteurs de la coopérative		Producteurs enquêtés	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Affinzoungo	Affizoungo	06	18	05	15
Allawenonsa	Allawenonssa	08	08	08	08
Djanmandji	Djanmandji	08	01	08	01
Lagbo	Lagbo3	13	09	12	09
Yobodoho	Yobodoho	05	20	05	15
Lohouélohouédji	Lohouélohouédji1	10	15	09	14
	Lohouélohouédji2	15	12	15	10
Pkodji-kiki	Pkodji-kiki1	12	06	11	04
	Pkodji-kiki2	16	16	16	13
Biadji	Biadji	21	17	21	14
Degloe	Degloe1	05	01	05	01
	Degloe2	04	09	04	07
Agondji	Agondji	01	06	01	05
Sowiandji	Sowiandji	24	24	23	20
Gnitangnidoho	Gnitangnidoho	19	24	19	20
Togodji	Togodji1	05	05	05	05
	Togodji2	10	09	10	09
	Total	182	200	176	170

Source : enquête 2019

2-3-2-2 Description des outils de collecte des données et des variables

Donnés secondaires

Des donnés secondaires ont été utilisées dans le cadre de cette étude. Ainsi des recherches documentaires sont faites sur des sites internet, dans les bibliothèques (ouvrages, mémoires, rapports, publications) et à l'OBEPAB.

Donnés primaires

L'observation participante

L'observation constitue la plus importante technique utilisée pour recueillir les données nécessaires pour la réalisation d'une étude. Rien ne peut remplacer un contact direct de l'enquêteur avec son terrain et aucune technique n'est capable de suggérer autant d'idées nouvelles (MULUMBATI (1997),

Cette technique a permis d'observer le fonctionnement de l'OBEPAB. Ce qui a conduit à faire des constats et des analyses ayant abouti à cette recherche. L'observation a permis de vérifier les informations recueillies après de notre échantillon et de recueillir les données complémentaires.

Entrevues semi-structurée

Elle est une technique qui a pour but d'organiser un rapport de communication verbale entre deux personnes, l'enquêteur et l'enquêté avant de permettre à l'enquêteur de recueillir certaines informations de l'enquête concernant un objet précis. (Albert Bruno (1979),

Dans le but de recueillir des données notamment qualitatives sur l'autonomisation des femmes productrices du coton bio et avoir des informations précises, des entretiens ont été faits avec des femmes et leurs maris.

Enquête par questionnaire

Cette technique a été utilisée afin d'avoir des informations qualitatives et quantitatives en fonction de notre sujet de recherche.

Description des variables

Tableau 8 : Définition des variables suivant l'hypothèse 1

Hypothèse1 : les revenus issus du coton biologique contribuent de façon significative à la formation du revenu des femmes.				
VARIABLES	Données pour renseigner les variables	Unité de sondage	Outils de collecte	
			Données primaires	Données secondaire
			Guide d'entrevue	Documents
Revenu brut monétaire agricole	(Quantité vendue x prix d'achat) Il s'agit de calculer la marge après remboursement des intrants. Pour cela, certaines charges comme le transport des intrants, la main d'œuvre ne sont pas déduites. Il ne s'agit donc pas de calculer la rentabilité. Sommation de tous les revenus issus de la production végétale de la campagne pluvieuse et qui est destinée à la vente. Dans notre cas, c'est l'ensemble des revenus issus de la vente du coton bio et les parts vendues des autres cultures de rente (igname, goussi, arachide, soja, maïs, anacarde et haricot).	Femme productrice du coton biologique	G1	OBEPAB, Données de base des producteurs du coton biologique de la commune du Glazoué : campagne 2018-2019
Revenu monétaire activités extra-agricoles	Sommation des revenus issus des autres AGR des ménages y compris la production de contre-saison. Ce sont les recettes issues de la vente du cheptel et les prestations diverses.	Femme productrice du coton biologique	G1	
Revenu total des femmes	Revenu total des femmes	Femme productrice du coton biologique	G1	

Source : enquête 2019

Tableau 9 : Définition des variables suivant l'hypothèse 2

Hypothèse 2 : le coton biologique a un effet positif sur l'amélioration des conditions de vie des femmes				
Variables	Description	Unité de sondage	Outils de collecte	
			Données primaires	Données secondaire
			Guide d'entrevue	Documents
Revenu du coton bio	Comparaison du revenu du coton biologique par rapport à la prévision de la banque mondiale reposant sur un nouveau seuil international de pauvreté fixé à 1,90 dollars par jour par personne.	Femme productrice du coton biologique	G1	-OBEPAB**,** Données de base des producteurs du coton biologique de la commune du Glazoué : campagne 2018-2019 -Banque Mondiale, 2015 : la pauvreté dans le monde
Dépenses	Les dépenses de consommation sont toutes dépenses monétaires engagées par la femme dans le ménage. Nous pouvons faire une classification des dépenses des ménages entre les postes de consommation suivants : les dépenses d'investissement, les dépenses familiales, les dépenses sociales et les dépenses en biens de luxe.	Femme productrice du coton biologique	G1	

Source : enquête 2019

Pour la détermination du niveau d'autonomisation de la femme, cinq domaines sont définis et comprennent 10 indicateurs comme le montre le tableau 10. Chacun des domaines a le même poids de même que les indicateurs à l'intérieur de chaque domaine.

Tableau 10 **:** Définition des variables suivant l'hypothèse 3

Hypothèse3 : grâce au coton biologique le niveau d'autonomisation des femmes à augmenter.					
Domaines/Variables	Indicateurs	Poids	Unité de sondage	Outils de collecte	
				Données primaires	Données secondaire
				Guide d'entrevue	Documents
Production	Contribution dans les décisions de production	1/10	Femme et homme producteurs du coton biologique	G2	-OBEPAB**,** Données de base des producteurs du coton biologique de la commune du Glazoué : campagne 2018-2019 -Doubogan, Y. O. **(**2017) : Analyse du niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture à partir de l'application du "Women's Empowerment In Agriculture Index (WEAI) : étude de cas du Bénin
	Autonomie dans la production	1/10			
Ressources	Propriété des biens ou ressources productives	1/15	Femme et homme producteurs du coton biologique	G2	
	Achat, vente ou transfert des biens	1/15			
	Accès aux ressources productives	1/15			
Revenus	Contrôle de l'utilisation des revenus	1/5	Femme et homme producteurs du coton biologique	G2	
Leadership	Appartenance à un groupe	1/10	Femme et homme producteurs du coton biologique	G2	
	Membre d'un bureau de groupe	1/10			
Temps	Charge de travail	1/10	Femme et homme producteurs du coton biologique	G2	
	Loisir	1/10			

Source : enquête 2019

2-3-2-3 Instruments d'analyse

Après la collecte des données sur le terrain nous avons procédé au dépouillement puis les données ont été saisies dans le logiciel EXCEL 2013. L'analyse a été faite à l'aide de logiciel EXCEL 2013 (calcul des revenus moyens). Le traitement de texte est réalisé avec le logiciel WORD 2013.

Pour chaque objectif spécifique défini, correspondent des instruments d'analyse.

Instruments d'analyse liés à la vérification de l'hypothèse n°1

Dans cette recherche, le revenu au niveau des femmes est obtenu par la sommation de tous les revenus issus des activés agricoles et extra-agricoles.

Dans notre cas, c'est l'ensemble des revenus issus de la vente du coton et les parts vendues des autres cultures de rente (igname, goussi, arachide, soja, maïs, anacarde, haricot) et autres activités génératrices de revenu (cheptel vendu, commerce, transformation).

Après avoir calculé les revenus, nous avons à l'aide d'un tableau examiner la part du coton bio dans la formation du revenu des femmes.

Instruments d'analyse liés à la vérification de l'hypothèse n°2

Dans cette recherche, après avoir comparé le revenu du coton bio des femmes par rapport au seuil de pauvreté fixé par la banque mondiale qui est de 1,90 dollar par jour , nous avons calculé les dépenses effectuées dans une année par les femmes à partir du revenu du coton bio. Ce qui permet d'évaluer l'effet du coton biologique sur l'amélioration des conditions de vie des femmes à l'aide d'une figure.

Les principales postes de dépenses sont les dépenses agricoles, l'éducation, la santé, la famille, la construction de maison, le moyen de déplacement, la communication et autres.

Instruments d'analyse liés à la vérification de l'hypothèse n°3

Le calcul de niveau d'autonomisation des femmes nous permet de comprendre si la construction sociale des relations entre les femmes et les hommes impactent la capacité d'autonomie de décisions des femmes qui ont adoptées le coton bio sur leurs activités de production, le contrôle des ressources, la mise en marché et la gestion du temps.

La mesure des cinq domaines d'autonomisation (5DA) se fait à travers un nombre compris entre 0 et 1 avec la valeur la plus élevée (1) signifiant une plus grande autonomisation. La formule de calcul du 5DA se présente comme suit :

$\mathbf{5DA=1-M0}$ 5DA = 1 - M0 avec : M0 = H*A où

− H : est la proportion d'individus inadéquats (en tenant globalement compte des 10 indicateurs). Un individu est inadéquat lorsque la somme pondérée des valeurs des 10 indicateurs (score d'inadéquation) est strictement supérieure à 0,2 (20%). En d'autres termes, un individu est adéquat lorsque le score d'inadéquation pour les 10 indicateurs est inférieur ou égal à 0,2 (20%).

− A : est le score moyen d'inadéquation, c'est-à-dire la proportion de domaines dans lesquels les individus inadéquats n'ont pas atteint un niveau satisfaisant. Pour atteindre en effet un niveau satisfaisant dans un domaine donné, il faudra que le score d'inadéquation des indicateurs du domaine soit inférieur ou égal à 20%.

− M0 : l'indice d'inadéquation. A travers cette formule, il ressort que l'indice 5DA des femmes peut être amélioré en réduisant le pourcentage de femmes inadéquates (H) ou la proportion de domaines dans lesquels les femmes inadéquates n'ont pas un niveau satisfaisant.

Quant à l'Indice de Parité Genre (GPI), il reflète le pourcentage de femmes qui ont atteint le même niveau d'autonomie que les hommes dans leurs ménages. Pour les ménages où la parité genre n'est pas encore réalisée, le sous-indice GPI montre globalement l'écart à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que les hommes.

La mesure du GPI se fait également à travers un nombre compris entre 0 et 1 avec la valeur la plus élevée (1) signifiant une plus grande parité genre. La formule de calcul de l'indice GPI est : $GPI = 1 – (H_{GPI}*I_{GPI})$ Avec :

− H_{GPI} : la proportion de ménages sans parité genre ;

− I_{GPI} : l'écart moyen d'autonomisation c'est-à-dire le gap à combler par les femmes pour atteindre le même niveau d'autonomie que leurs homologues hommes. En se basant sur les deux sous-indices 5DA et GPI, l'indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (IAFA) est alors un indice agrégé qui montre d'une part, le niveau d'autonomisation des femmes dans leurs ménages et dans la communauté et, d'autre part, le niveau d'inégalité entre femmes et hommes au sein du ménage. L'indice d'autonomisation 5DA représente 90% de la valeur de l'IAFA tandis que l'indice de parité genre (GPI) a une contribution de 10%. La formule du IAFA est ainsi : IAFA = 0,9*5DA + 0,1*GPI L'amélioration de l'indice 5DA ou de l'indice GPI

conduit à une amélioration globale de l'indice d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (IAFA).

Il nous a permis d'appréhender le niveau d'autonomisation des femmes productrices du coton biologique.

Conclusion

De tout ce qui précède, l'étude du cadre théorique et méthodologie de recherche nous permet d'avancer l'objectif à atteindre qui consiste à analyser la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué à partir des hypothèses émises (la grande partie du revenu des femmes provient du coton biologique, le coton biologique a un effet positif sur l'amélioration des conditions de vie des femmes, grâce au coton biologique le niveau d'autonomisation des femmes à augmenter). Une étude à la fois qualitative et quantitative basée sur une démarche hypothético-déductive est menée à l'aide de tableau et de figure.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES RESULTATS ET DISUSSIONS

Introduction

Dans cette partie les résultats présentés seront discuter et comparer aux résultats des études antérieurs. Une synthèse de nos résultats et des hypothèses formulées au début de ce travail sera faite afin de voir lesquelles validées ou infirmées.

3-1 Analyse de la contribution du coton biologique à la formation du revenu des femmes

3-1-1 Caractéristiques des exploitations

L'analyse des facteurs et du système de production montrent que l'agriculture pratiquée par les femmes enquêtées est de type familial.

Facteurs de production

Les exploitantes n'utilisent en générale que la main-d'œuvre familiale, qui est en moyenne de 6 actifs agricoles par ménage. Elle est la plus représentative au niveau des exploitations agricoles, mais demeure insuffisante pour les différents travaux. C'est pourquoi la majorité des femmes font recours à la main-d'œuvre salariée pour les travaux ponctuels et bénéficient également des entraides communautaires. Aussi, les superficies emblavées sont relativement petites. Les superficies totales emblavées par les femmes sont comprises entre 3 et 15 ha avec une moyenne de 7,09 ha.

Les femmes enquêtées sont faiblement équipées. Toutefois, elles font recours à des services extérieurs pour certaines opérations culturales surtout en ce qui concerne la culture du coton bio.

Systèmes de production

Les femmes pratiquent la polyculture avec deux systèmes de culture. D'une part, une culture de rente destinée aux besoins monétaires du ménage ; on note le coton, le soja, le sésame, et l'anacarde. D'autre part un système vivrier destiné aux besoins alimentaires. On note ainsi la culture du maïs, l'igname, l'haricot et l'arachide.

La comparaison des superficies emblavées montre que la culture vivrière est

dominante. 60,9 % des femmes ont une superficie en céréales supérieure à celle des cultures de rente contre 27 % pour celles ayant une superficie en culture de rente supérieure. En outre, 12,1 % ont une superficie en culture de rente égale à celles des céréales. Les parts moyennes en superficie sont de 55,6% pour les céréales, 28,7 % pour le coton et 15,7 % pour les autres cultures de rente.

Le plan de production combinant ces deux systèmes relève de la décision du chef d'exploitation, pour les ménages dont seule la femme pratique l'agriculture bio. Ce pouvoir de décision dévoué au femme est justifié différemment par les exploitantes.

Le caractère familial de l'agriculture, selon Pierre Roux (1986 : p 51) pose un certain nombre de problèmes socio-économiques dont la répartition des revenus entre les besoins de la famille et ceux de l'unité de production. Soit les besoins de la famille, donc ses conditions de vie, sont sacrifiés aux exigences du développement de l'unité de production, soit les facteurs de l'unité de production restent dérisoires, non renouvelés par suite de la priorisation des besoins familiaux.

3-1-2 Profil économique des femmes

Sources de revenus des femmes

Les revenus monétaires dont disposent les femmes enquêtées sont de sources variables que nous avons regroupées en deux grandes catégories. Les revenus agricoles et les revenus extra-agricoles . Les revenus agricoles ont été évalués à partir de la Marge après Remboursement des Intrants (MARI). C'est un indicateur mis en place par G. Raymond qui correspond au revenu monétaire dont dispose concrètement le paysan après avoir déduit du revenu brut de sa production le coût des intrants effectivement utilisés. (Renaudin 2007)

Revenus agricoles

Les revenus agricoles sont constitués du revenu coton, du revenu des autres cultures de rente et du revenu de la part des céréales vendues.

Le tableau 11 récapitule les données relatives aux inputs et outputs des différentes spéculations produites au cours de la campagne 2018-2019.

De plus le tableau 11 renseigne sur le nombre de femme qui exploite ces spéculations. En égard à ces résultats, le coton bio constitue le produit agricole le plus produit à Aklampa , suivi du soja, de maïs, du sésame, de haricot, de l'arachide et de l'igname. Il faut aussi signaler que l'acajou intéresse aussi les femmes.

Concernant le coton bio, sur les 176 femmes enquêtées, 100% collectent le coton bio pour une quantité totale de 137,76 tonnes soit 137760 kg pour la saison 2018. Quant au revenu tiré de ce produit, la moyenne est de 217122 ,56 FCFA par femmes par an .

Le soja est le deuxième produit qui intéresse plus les populations après le coton bio. Sur les 176 femmes enquêtés, 97,72% (172 femmes) collectent le soja pour une quantité totale de 2617,2 togo soit 392580 kg pour la saison 2018. Quant au revenu tiré de ce produit, la moyenne est de 51920,06 Fcfa par femme par an .

S'agissant de l'anarcade, sur les 150 femmes enquêtées, 85,23 % (160 femmes) s'intéressent au noix pour une production de 335 sacs soit 33500 kg pour la saison 2018. Quant au revenu tiré de cet arbre, la moyenne est de 89757 FCFA par femme par an.

Quant au goussi, sur les 176 femmes enquêtées, 70,45% soit (124 femmes) s'intéressent à ce produit pour une production de 276 sacs soit 27600 kg. S'agissant du revenu tiré du goussi, la moyenne est de 9466,67 FCFA par femme par an.

Abordant le haricot, sur les 176 femmes enquêtées, 81,25% (143 femmes) collectent ce produit pour une production totale de 2187 togo soit 72171 kg pour la saison 2018. S'agissant du revenu tiré de ce produit, la moyenne est de 64696,15 FCFA par femme et par an.

S'agissant du maïs, sur les 176 femmes enquêtées, 77,84% (137 femmes) produisent du maïs pour une production totale de 1307,5 sacs soit 130750 kg. Quant au revenu tiré du maïs, la moyenne est de 45106,38 FCFA par femme et par an.

Pour l'arachide, sur les 176 femmes enquêtées, 59,65 % (105 femmes) produisent l'arachide pour une production totale de 1330 togo soit 26600 kg. Le revenu moyen tiré de ce produit est en moyenne 17657,14 FCFA par femme et par an.

Sur les 176 femmes enquêtées 26,13 % (46 femmes) produisent l'igname pour une production totale de 457,5 paniers soit 45750 kg. Pour le revenu tiré de ce produit, la moyenne est de 75326,09 FCFA par femme et par an.

Prenant en compte l'autoconsommation, don et les réserves pour semence, le revenu est en moyenne de 7357735,8 FCFA.

Il est à noter que le coton bio et l'anacarde sont entièrement vendus. Ce qui traduit le caractère commercial des activités de collecte des produits agricoles.

Tableau 11 : Les données relatives aux inputs et outputs des différentes spéculations produites au cours de la campagne 2018-2019.

Produits agricoles		**Coton bio**	**Igname**	**Goussi**	**Soja**	**Maïs**	**Arachide**	**Haricot**	**Anacarde**
Superficie	Ha	153,7	27,5	92	128,85	113,05	41,2	91,14	50,25
Unité de mesure		Tonne	Panier	Sacs	Togo	Sacs	Togo	Togo	Sacs
Conversion des mesures locales en kg		1000kg	100kg	100kg	35kg	100kg	20kg	33kg	100kg
Engrais bio	Quantité (sacs)	76,85	-	--	-	-	-	-	-
	Prix (FCFA)	35000	-	-	-	-	-	-	-
	Coûts	2689750	-	-	-	-	-	-	-
Bio pesticide	Quantité (litre)	922,2	-	-	-	-	-	-	-
	Prix (FCFA)	3000	-	-	-	-	-	-	-
	Coûts (FCFA)	2766600	-	-	-	-	-	-	-
Coûts des intrants (FCFA)		5456350	-	-	-	-	-	-	-
Production vendue	Quantité vendue	137,76Tones	99panies	276 sacs	1701togo	424 sacs	618 togo	801togo	335
	Quantité vendue (kg)	137760	9900	27600	59535	42400	12360	26433	33500
	Prix unitaire (FCFA)	317	350	400	150	150	150	350	400
	Revenu	43669920	3465000	11040000	89303250	6360000	1854000	9251550	14200000
MARI		38213570	3465000	11040000	89303250	6360000	1854000	9251550	14200000
Nombres de femme ayant participées à la collecte		176	46	124	172	141	105	143	150
Revenus moyen		217122 ,56	75326,09	89757	51920,06	45106,38	17657,14	64696,15	94666,67

Source : enquête 2019

Revenus extra agricoles

Les revenus extra agricoles sont constitués des revenus de l'élevage et ceux d'autres prestations des femmes. En 2018, le cheptel vendu a apporté en moyenne 54833,33 FCFA par femme avec 15 femmes sur les 176 femmes enquêtées soit 8,52 % et les autres prestations 27508,33 FCFA par femme avec 12 femmes sur les 176 femmes enquêtées soit 6,81 %.

Le revenu total (revenus agricoles et revenus extra-agricoles) des femmes, est consigné en moyenne et en somme dans le tableau 12.

Tableau 12 : Les revenus extra agricoles par femme

	Poulets/coqs	Cabris/ chèvres	Autres prestations (transformation, commerce....)
Nombres	104	15	-
Prix unitaire	1500	15000	-
Revenu brut	156000	225000	330100
Nombre de femmes participantes	9	6	12
Revenu moyen	17333,33	37500	27508,33
Revenu total moyen	54833,33		27508,33

Source : enquête 2019

Le revenu global annuel de la femme regroupant les recettes issues des différentes activités économiques est consigné en moyenne et en somme dans le tableau 13. Ainsi, le revenu global annuel moyen par femme est de 738593,71 FCFA considérant tout l'échantillon. Tandis que le revenu annuel moyen par femme issu du coton bio est de 217122 ,56 FCFA. On constate que le revenu annuel moyen par femme pour le coton bio représente 29% du revenu annuel moyen global par femme ce qui traduit l'importance du revenu issu du coton bio dans les revenus familiaux.

De plus, il est utile de rappeler que le coton n'est qu'un élément dans l'assolement des cultures et qu'il permet, d'avoir un arrière-effet positif sur le rendement des cultures vivrières qui le suivent, en particulier les céréales.

Tableau 13**:** Répartition des revenus des femmes par source

	Moyenne	Part dans le revenu total(%)
Revenu coton bio	217122 ,56	29
Revenu igname	75326,09	10
Revenu soja	51920,06	7
Revenu maïs	45106,38	6
Revenu goussi	94666,67	13
Revenu haricot	64696,15	9
Revenu arachide	17657,14	2
Revenu anacarde	89757	12
Revenu cheptel vendu	54833,33	8
Revenu autres activités	27508,33	4
Total	738593,71	100

Source : enquête 2019

Conclusion partielle

A l'issu de l'analyse et des calculs, la contribution des revenu du coton biologique à la formation du revenu des femmes est d'environ 29%. Par conséquent, les recettes issues du coton bio influence positivement le revenu des femmes. En d'autres termes, une augmentation du revenu issu du coton bio de 1 F CFA, toute chose étant égale par ailleurs entraînerait une augmentation du revenu global de 0,29 FCFA. Autrement dit, le coton bio contribuent à 29% à la formation du revenu des femmes. Ce qui traduit l'importance du coton biologique dans l'autonomisation monétaire des femmes autrement dit le revenu du coton biologique à destination des femmes, les rendent ainsi plus autonomes sur le plan financier.

La contribution du coton bio à la formation du revenu monétaire n'est pas marginale. Donc l'hypothèse 1 est acceptée.

3-2 Analyse des effets de la culture biologique sur l'amélioration des conditions de vie des femmes

3-2-1 Comparaison du revenu du coton bio au seuil de pauvreté

Pour le coton, le résultat de notre analyse montre que le revenu monétaire des femmes à Aklampa est estimé à 217122,56 FCFA par an, soit 18093,54 FCFA par mois et 603 FCFA par jour.

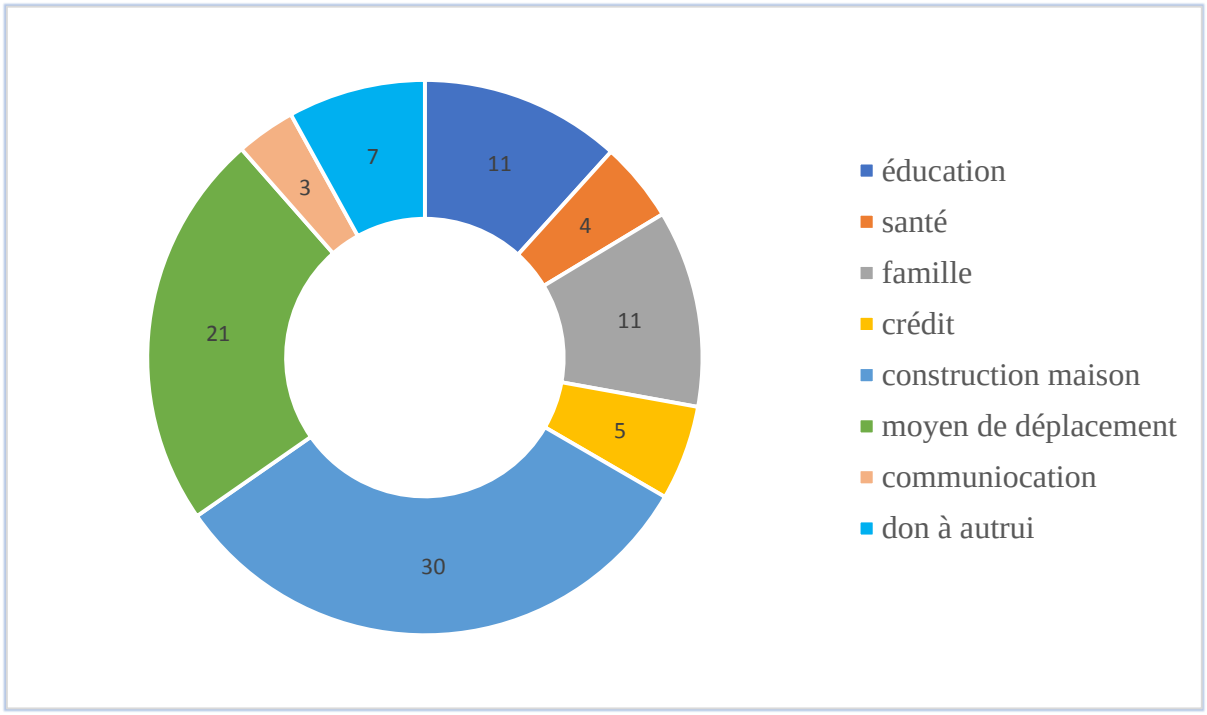
Or, le nouveau seuil international de pauvreté monétaire fixé par la Banque Mondiale est de 1,90 dollars jour soit 197 653 FCFA par an soit 16471 FCFA par mois et 549 FCFA par jour.

Donc, il a un revenu supplémentaire de coton de plus de 19469,56 FCFA (197 653 FCFA < 217122,56 FCFA) par an par rapport au seuil de pauvreté monétaire au Bénin.

3-2-2 Structures des dépenses des revenus de coton bio en 2018/2019

L'effet de la culture biologique sur le bien être est aussi appréhendé à travers la structure des dépenses effectuées à partir des revenus de la vente du coton biologique dans son ensemble dans une année. Les postes de dépenses les plus importantes sont la construction de maison d'habitat qui représente 30% du total des dépenses (64051,15), les moyens de déplacements, 46464,22 Fcfa soit 21% des dépenses, les dépenses agricoles 16718 ,43 FCFA soit 8%, de la santé 9336,27 FCFA soit 4%, de l'éducation 23449,23 FCFA soit 11% , des besoins de la famille dépenses et le remboursement des crédits avec respectivement 10,6% (23014,99 FCFA) et 5% (11073,25 FCFA) des dépenses. Les autres dépenses de moindres importances sont constituées de la communication (crédit de recharge) représentant chacune moins de 3% (64051,15 FCFA) des dépenses et enfin les dons à autrui qui représentent 7% (16067,06 FCFA) des dépenses.(figure 5).

Figure 5 : Structures des dépenses des revenus de coton bio en 2018/2019



Source : enquête 2019

Conclusion partielle

Il résulte de cette analyse que le revenu du coton biologique suffît pour atteindre le seuil de pauvreté fixé et réduire la pauvreté dans la commune. En effet, le coton biologique est une filière qui contribue le plus à l'autonomisation et à la réduction de la pauvreté des femmes (service socio de base, cadre de vie, moyens de déplacement).

Ce qui confirme les propos d'Evelyn Atekokale, productrice de coton biologique du district de Glazoué, Benin qui disait « le coton biologique m'a donnée plus d'indépendance entant que femme, parce que je reçois un meilleur revenu, et je suis payée immédiatement après la récolte. Je suis maintenant en mesure d'acheter des objets de luxes, des vêtements, de la vaisselle. Ceci est un réel plaisir, car je ne pouvais pas le faire avant. Et plus important encore, la santé de mes enfants n'est plus à risque ». (OBEPAB).

Donc la seconde hypothèse de départ qui prévoyait que le revenu du coton biologique aurait un effet positif sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leurs ménages est acceptée.

3-3 Analyse du niveau d'autonomisation des femmes avec la production du coton bio et sans la production du coton biologique

3-3-1 Indices d'autonomisation 5DA

Proportion des individus inadéquats

Le niveau d'adéquation des individus révèle qu'un individu est globalement inadéquat (pour les 10 indicateurs 5DA) lorsque la somme pondérée des valeurs des 10 indicateurs (score d'inadéquation) est supérieure à 20%.

Les résultats du tableau 14 montrent que le taux d'inadéquation par rapport aux dix indicateurs 5DA est très élevé dans le milieu avec 95 % de femmes inadéquates et 66,63 % d'hommes sans la production du coton bio contre 59,64 % de femmes inadéquates et 38,54 % d'hommes avec la production du coton bio. Autrement dit, moins de 5 % des femmes sans la production du coton bio sont impliquées dans les processus de prise de décision au sein de leurs ménages contre plus de 40,35 % des femmes avec la production du coton bio. Les femmes avec la production du coton bio participent donc mieux que les femmes sans la production du coton bio aux processus de prise de décision liés aux 5 domaines d'autonomisation agricole que sont : i) la production, ii) les ressources, iii) le revenu, iv) le leadership et v) le temps.

Score moyen d'inadéquation

En considérant les femmes sans la production du coton bio globalement inadéquates (95%), il est à noter qu'elles n'ont pas atteint un niveau satisfaisant dans 70,58% des domaines (tableau 14). En d'autres termes, sur les 5 domaines d'autonomisation, c'est seulement dans 29,42% des domaines que ces femmes inadéquates participent pleinement aux processus de prise de décision concernant le fonctionnement de l'exploitation. Quant aux femmes avec la production du coton bio globalement inadéquates (52,75%), participent pleinement aux processus de prise de décision concernant le fonctionnement de leur exploitation dans 47,25% des domaines. Ces résultats montrent qu'en considérant les femmes qui sont globalement inadéquats, les femmes avec la production du coton bio présentent de meilleures performances par rapport aux femmes sans la production du coton en ce qui concerne la contribution

aux processus de prise de décision au sein de l'exploitation agricole. Des actions importantes sont donc requises en direction des femmes pour améliorer leur participation à la prise de décision sur le fonctionnement global des exploitations agricoles.

Indice d'inadéquation et indice d'autonomisation 5DA

En tenant compte à la fois de la proportion des individus inadéquats et de la proportion de domaines dans lesquels ces individus n'ont pas atteint un niveau satisfaisant en matière de participation au processus de prise de décision, les femmes sans la production du coton bio présentent globalement un indice d'inadéquation de 0,670 tandis que celui des femmes avec la production du coton bio est de 0,314. Comme évoqué plus haut, les femmes sans la production du coton bio ont donc une participation inadéquate aux processus de prise de décision plus marquée que celle des femmes avec la production du coton bio. Ceci explique donc pourquoi l'indice d'autonomisation 5DA des femmes sans la production du coton bio (0,329) est plus faible que celui des femmes avec la production du coton bio (0,685).

3-3-2 Parité genre et écart moyen d'autonomisation

Le tableau 14 montre également que dans 95,81% des femmes sans la production du coton bio et 41,51 % des femmes avec la production du coton bio des ménages de la zone d'investigation de cette recherche, la parité genre n'est pas respectée, c'est-à-dire que dans ces ménages, le score d'inadéquation des femmes est supérieur à celui des hommes (en d'autres termes, les femmes dans ces ménages sont moins impliquées dans les processus de prise décision que les hommes). Par ailleurs, il est à noter que dans les ménages où la parité genre n'est pas respectée, il y a un écart moyen de 52,17% à combler par les femmes sans la production du coton bio contre 32,60% pour les femmes avec la production du coton bio (en termes de niveau d'implication dans les processus de prise de décision) pour atteindre le même niveau d'autonomie que leurs homologues hommes.

IAFA

L'indice d'autonomisation 5DA des femmes sans la production du coton bio et indice de parité genre (GPI) dans la commune étant respectivement 0,329 et 0,5, l'indice global d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (IAFA) dans la commune est évalué à 0,346 (tableau 14). Par contre l'indice d'autonomisation 5DA des femmes avec la production du coton bio et l'indice de parité genre (GPI) dans la commune étant respectivement 0,686 et 0,865 , l'indice global d'autonomisation de la femme dans le secteur agricole (IAFA) dans la commune est évalué à 0,703.

On constate que grâce à la culture du coton bio, le niveau d'autonomisation des femmes est passé de 0,346 à 0,703 soit une augmentation de 0,357. Ainsi, l'adoption des femmes à la production du coton bio permet d'améliorer leur participation à la prise de décision sur le fonctionnement global des exploitations agricoles.

Tableau 14 : Présentation de l'IAFA

Indices	Sans la production du coton bio		Avec la production du coton bio	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Proportion d'individus inadéquats (H)	95%	66,53%	59,64%	38,54%
Proportion d'individus adéquats (1 - H)	5%	33,47%	40,35%	61,45%
Score moyen d'inadéquation (A)	70,58%	49,43%	52,75%	40,95%
Indice d'inadéquation (M0 = H x A)	0,670	0,329	0,315	0,158
Indice d'autonomisation 5DA (1 - M0)	0,329	0,671	0,685	0,842
Nombre d'individus (N)	176	170	176	170
Proportion de ménages sans parité genre (H_{GPI})	95,81%		41,51%	
Proportion de ménages avec parité genre (1 - H_{GPI})	4,19%		58,49%	
Ecart moyen d'autonomisation (I_{GPI})	52,17%		32,60%	
Indice GPI (1 - H_{GPI} x I_{GPI})	0,5		0,865	
Nombre de ménages dual (N')	105		105	
IAFA (0,9×5DA + 0,1×GPI)	0,346		0,703	

Source : enquête 2019

Conclusion partielle

L'IAFA est particulièrement élevé dans la commune avec les femmes productrices du coton bio (0,703) et moins élevé avec les femmes sans la production du coton bio (0,346). On peut donc dire que le niveau d'autonomisation de la femme productrice du coton biologique de la commune de Glazoué est élevé comparativement à celui enregistré dans la zone cotonnière du Nord-Bénin (0,439) (Dr Yvette Onibon Doubogan 2017) et reste approximative à la situation observée dans certains pays comme le Bangladesh (IAFA = 0,749), le Guatemala (IAFA = 0,692), l'Ouganda (IAFA = 0,789) et le Ghana (IAFA = 0,716) (IFPRI, 2014).

Ceci nous à conduire à dire que la participation des femmes aux processus de prise de décision est soutenue dans les exploitations du coton biologique que dans les autres types d'exploitation ou activités génératrices du revenu et confirme le résultat des études faites par PAN Germany en Zambie qui indique que les femmes peuvent désormais accéder à la propriété terrienne, alors que par le passé cela n'était possible qu'avec le consentement de leur mari. La plupart des femmes n'osaient toutefois pas la confrontation pour faire valoir leurs droits, de crainte de mettre leur mariage en danger. Les campagnes en faveur de la culture du coton biologique apportent un soutien aux femmes et leur permettent de réduire les disparités sociales.

Plus les femmes disposent donc de revenus financiers, plus elles sont associées à la prise de décision au sein de leur ménage.

Ce qui accepte l'hypothèse 3 qui stipule que grâce au coton biologique le niveau d'autonomisation des femmes à augmenter.

Conclusion

De tout ce qui précède, l'analyse des résultats et discussion nous permet d'atteindre l'objectif avancé qui consiste à analyser la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué. L'étude à la fois quantitative et qualitative basée sur une démarche hypothético-déductive est menée à l'aide de tableau et de figure.

CONCLUSION GENERALE ET IMPLICATIONS ECONOMIQUES

1 CONCLUSION GENERALE

Si les efforts dans le seul domaine agricole ne peuvent modifier sensiblement les facteurs sociaux, économiques et politiques qui sont à la source de bien des inégalités devant les approvisionnements, alimentaires, ils peuvent néanmoins aider à soutenir et à renforcer les contributions qu'apportent le coton en général, le coton biologique en particulier à l'autonomisation des femmes.

C'est ainsi au terme de notre étude qui consistait à analyser la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes à travers une étude de cas des productrices de la commune de Glazoué en partant de l'absence de données économiques sur les avantages du coton biologique dans la formation du revenu des femmes, l'absence d'information réelle sur l'effet du coton biologique sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et la non maîtrise du niveau d'autonomisation des femmes productrices du coton biologique de l'Organisation Béninoise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique, nous montre que le coton bio est important dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué du fait qu'il contribue à hauteur de 29% dans le revenu global des exploitations agricoles et activités extra-agricoles des femmes. En termes de contribution dans le processus de lutte contre la pauvreté, le résultat de notre étude montre que le coton bio à part les autres activités génératrices de revenu permet aux femmes de dépasser le seuil international de pauvreté monétaire fixé par la Banque Mondiale et participe ainsi aux grandes postes de dépense des ménages.

Par ailleurs, l'analyse des indicateurs des 5 domaines de l'Indice d'Autonomisation de la Femme dans le secteur Agricole qui sont entre autres la contribution dans les décisions de production ; autonomie dans la production, propriété des biens ou ressources productives ; l'achat, vente ou transfert des biens ; accès aux ressources productives ; contrôle de l'utilisation des revenus ; appartenance à un groupe ; membre d'un bureau de groupe ; charge de travail et loisir montre que le niveau

d'autonomisation des femmes à augmenter de façon considérable de 0,346 à 0,703 avec l'arrivée du coton bio. Aussi la parité genre à augmenter car les femmes ne sont plus obligées de partager les mêmes champs avec leurs maris et avoir ainsi leurs revenus personnels.

Par cette étude quelques enseignements s'imposent :

- Le coton bio joue un rôle important dans l'autonomisation des femmes.
- le coton bio assure l'équilibre financier des budgets des femmes.
- Le coton bio contribut positivement à la formation du revenu monétaire de la femme
- Le coton bio est un moyen efficaces de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

2 IMPLICATIONS EN TERMES D'ECONOMIE ET GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cette étude apporte une contribution à la littérature dans la résolution des problèmes concernant l'autonomisation des femmes productrices du coton bio. La particularité de ce travail est d'avoir d'une part axé d'analyse sur la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes et d'autre part d'avoir intégré d'autres variables dans l'analyse comme le seuil de pauvreté, les cinq domaines d'autonomisation des femmes en agriculture qui nous as permis de connaitre le niveau d'autonomisation des femmes après leurs adoptions massives au coton bio.

Ce travail est un outil d'aide à la prise de décision sur l'autonomisation des femmes dans les organisations agricoles. En effet il permet de fournir un ensemble de mesure qui pourrait améliorer les prises de décision sur l'autonomisation des femmes en milieu rural. En outre, les suggestions formulées pourraient être de véritable outil de contrôle dans le secteur de l'agriculture Béninoise. Ce travail pourrait également aider les institutions de l'agriculture à mettre en place une nouvelle organisation et de fonctionnement de leurs services agricoles sur l'autonomisation afin de la rendre plus performante et plus adaptée aux femmes rurales. Au vue de la concurrence qui règne

dans ce secteur, il permettrait à l'OBEPAB d'être plus compétitive sur le terrain et d'assurer sa viabilité et sa pérennité.

En termes de suggestions, pour une meilleure contribution du coton biologique dans la formation du revenu des femmes, quelques actions sont nécessaires.

2-1- SUGGESTIONS

2-1-1- Suggestion à l'endroit de l'OBEPAB

- investir dans la sensibilisation à l'agriculture biologique dans le cadre de l'autonomisation des femmes par des actions d'éducation agricole et environnementale;
- résoudre les problèmes du genre en vue du renforcement du climat de confiance existant entre les femmes productrices du coton biologique et l'OBEPAB ;
- mettre en place des politiques d'octroi des équipements de travail aux femmes en vue d'emblaver de grandes superficies ;
- augmenter la diffusion des résultats, techniques comme économiques, particulièrement envers la vulgarisation de l'autonomisation de femmes ;
- réduire l'iniquité, impliquant l'admission de femmes et de petits producteurs dans le programme biologique ;
- proposer des prix qui tiennent compte des coûts réels de production et des coûts liés à la conservation de l'environnement ;
- recruter un nombre suffisant d'agents de terrain en vue du renforcement de l'encadrement technique et organisationnel des producteurs ;
- encourager les groupements d'agriculteurs et les coopératives pour aider les productrices indépendantes à accéder aux marchés, à surmonter les obstacles et à satisfaire les exigences des filières agricoles.

2-1-2- Suggestion en termes de politique agricole

- Renforcer les financements accordés à l'OBEPAB dans le cadre de la promotion des femmes par l'agriculture biologique pour un développement durable ;
- Développer un système de micro-crédit pour alléger les charges variables dites opérationnelles aux femmes ;

- Créer des réseaux stratégiques pour améliorer la condition des femmes rurales.
- Accorder une attention au contexte social et local des femmes pour la réussite des interventions relatives au foncier pour la maîtrise de leurs terres agricoles afin d'accroitre leur productivité et leur sécurité économique ;
- Renforcer la responsabilité sociale des femmes sur l'ensemble de la chaîne alimentaire ;
- Soutenir la filière biologique en général par une augmentation de synergie avec d'autres filières biologiques à tous les niveaux : producteurs, commerçants, exportateurs ;
- Mettre en place un programme d'accès au microcrédit et plus généralement à la micro-finance pour un service financier utile qui satisfait la demande de millions de femmes.

2-1-3- Suggestion à l'endroit des femmes productrices du coton biologique

L'engouement pour la production biologique de la part des productrices est très important à leurs autonomisations. Toutefois, les femmes doivent aussi s'engager à :
- augmenter les surfaces de production ;
- choisir des terres en adéquation avec les recommandations ;
- s'équiper afin de pouvoir remplir les conditions, ceci dans des délais raisonnables ;
- suivre les conseils des conseillers comme ils se doivent aussi d'exiger un accompagnement-conseil adapté à leur besoin et à l'objectif de développement de l'unité de production.

2-2- Axes de recherches futures

Cette étude que nous avons faite en matière d'Analyse économique de la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes de la commune de Glazoué qui a essentiellement une portée dans la zone d'étude, ne saurait être généralisée à d'autres zones rurales du Bénin où intervient l'OBEPAB. On ne saurait aucunement fait une déduction d'emblée du niveau d'autonomisation des femmes productrices du coton biologique sans préalablement fait la même étude avant toute généralisation.

Références bibliographiques

Aimé Pez (Belgique), (1839) :*Familienidylle* ; p. 1 ;

BAD, 2015 : Autonomiser les femmes africaines; p5 ;

Banque Mondiale, 2015 : la pauvreté dans le monde ;

Doubogan, Y. O. (2017) : *Analyse du niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture à partir de l'application du "Women's Empowerment In Agriculture Index (WEAI) : étude de cas du Bénin* ; p.2-3 ;

Hammer, J. et A. Baier : « Pestizid Aktions-Netzwerk e.V. (PAN Germany) », *Le coton biologique améliore la condition des femmes* ; p.1 ;

HELVETAS -MALI. (2004) : *Programme de promotion du coton biologique au Mali*. Rapport d'activités 2004; p. 6 ;

MILLOGO Judicaël (2007) : Perception paysanne du coton biologique cas de la zone de FADA ; p31 ;

Mulumbati Ngasha, A., (1977) : *Introduction à la science politique,* ed.Africa, Albert Bruno (1979) : *Les méthodes des sciences sociales*. Paris,ed. Mont Chrestien. P.207 ;

OBEPAB : *Culture du coton biologique et culture vivrières au Bénin : rôle de l'OBEPAB et des organisations d'agriculture* ; p. 3. ;

OBEPAB, Données de base des producteurs du coton biologique de la commune du Glazoué : campagne 2018-2019 ;

PDC *: Plan de développement communal de Glazoué 2018-2022 p.18-57*

REDEÏBONA-DEGANAÏ R. F. (2012) : *Importance et contribution de la production cotonnière dans le processus de lutte contre la pauvreté : cas de la commune de bossangoa* ; p 49

Roux P, 1986, *Economie agricole, volume 1 : les fondements de l'économie,*

Renaudin C, 2007, *Étude sur la vulnérabilité du paysannat cotonnier dans la région Est du Burkina Faso, 85 p.*

SILEM Ahmed ET J.M. ALBERTINI (1999) : *Lexique d'économie*, édition Dalloz ;

Sourou, N. 2000 : *Rapport de la conférence WACOAg* ; p.1 ;

TRAORE, D. (2016), : *Analyse comparative des performances économiques des systèmes de production de coton biologique, conventionnel et culture génétiquement modifié dans la commune de dano, burkina faso* ; p.7-8 ;

Virginie, J. (2013) : *La conversion à l'agriculture biologique dans les pays en développement : une voie de développement durable* ; p. 45-47.

ANNEXES

Guide d'entretien sur la contribution du coton biologique dans l'autonomisation des femmes la commune de Glazoué

A-information générale

N° fiche :…… Date de l'enquête :…/…/…

Caractéristiques	**Code**	**Réponse**
1. Département	Inscrire le nom	
2. Commune	Inscrire le nom	
3. Arrondissement	Inscrire le nom	
4. Hameau de l'enquêté	Inscrire le nom	
5. Nombre enquêté	Inscrire le nombre	

B- Caractérisation de l'interviewée et de son ménage

Caractéristiques	**Code des réponses**	**Réponse**
1. Nom et prénoms de l'enquêtée	Inscrire le nom	
2. Age de l'exploitante	Inscrire le nombre	
3. Activité principale selon l'importance du revenu	1=agriculture 2=commerce 3=artisanat 4=élevage 5=ouvrière 6=service 7=transformation 8=autres (à préciser)	
4. Activité secondaire selon l'importance du revenu	1=agriculture 2=commerce 3=artisanat 4=élevage 5=ouvrière 6=service 7=transformation 8=autres (à préciser)	
5. Différentes cultures si l'activité principale est l'agriculture	1=coton 2=soja 3=maïs 4= arachide 5=haricot 6= igname 7= acajou 8= sésame 9=autres (à préciser)	
6. Taille du ménage	Nombre d'enfant garçon < 7 ans	
	Nombre d'enfant fille < 7 ans	
	Nombre d'enfant garçon [7-14] ans	
	Nombre d'enfant fille [7-14] ans	
	Nombre de femme [14-60] ans	
	Nombre d'homme [14-60] ans	
	Nombre ayant plus de 60ans	
7. Nombre d'actif agricole	Nombre d'enfant garçon [7-14] ans	
	Nombre d'enfant fille [7-14] ans	
	Nombre de femme [14-60] ans	
	Nombre d'homme [14-60] ans	
	Nombre ayant plus de 60ans	

c- Guide d'entrevue 1

	Code	**Réponses**
1. Depuis quand cultivez-vous le coton biologique ?	Inscrire le nombre	
2. Quelles sont vos raisons par rapport l'adoption du coton biologique ?	1=santé 2=argent	
3Aviez-vous acquis des techniques et méthodes de production ?	1=oui 2=non	
4. Lesquelles ?	1=semis 2=démariage 3=traitement	
5. Votre revenu a-t-il augmenté ou diminué suite à l'arrivé du coton biologique?	1=oui 2=non	
6. Pourquoi ?		
7. Quels sont vos postes de dépenses dans le ménage?	1=construction 2= éducation 3= santé 4=crédit 5=moyen de déplacement 5=dont 6=famille 7=agriculture	
8. Le revenu généré par le coton actuellement, vous permet d'assurer tous les besoins de votre famille, jusqu'à quel niveau ?	1=à plus de70%, 2=entre 50% et 70%, 3=20% et 50%, 4=entre 10% et 20%, 5=à moins de 10%.	
9. Rencontrez-vous des problèmes au cours de la production du coton bio ?	1=oui 2= non	
10. Lesquels ?		
11. Recevez-vous de l'aide pour faire face aux problèmes ?	1=jamais 2=rarement 3=souvent	
12. Quelle est la nature de l'aide ?	1=don 2=prêt	
13. Avez-vous d'autres sources de revenus agricoles ?	1=oui 2=non	
14. Lesquelles ?		
15. Sur quels marchés écoulez-vous vos produits agricoles ?		
15. Que conseillez-vous à toutes personnes voulant opter pour l'agriculture biologique ?		
16. Etes-vous vraiment autonome ?		

D- - Guide d'entrevue 2

Questionnaire		Code	**Réponses**	
			Femmes sans la production du coton bio	Femmes avec la production du coton bio
Vous sentez-vous à l'aise pour parler en public pour aider à décider de l'infrastructure (comme de petits puits, des routes, des réserves d'eau) à être construit dans votre communauté?		Non, pas du tout à l'aise …1 Oui, mais avec beaucoup de difficulté… 2 Oui mais avec un peu difficulté… 3 Oui, assez à l'aise… 4 Oui, très à l'aise… 5		
Vous sentez-vous à l'aise de parler en public pour assurer le paiement correct des salaires pour travaux publics ou autres travaux similaires programmes?				
Vous sentez-vous à l'aise pour parler en public pour protester contre la mauvaise conduite de autorités ou élus?				
Etes-vous satisfait de votre disponibilité temps pour les loisirs comme la visite voisins, regarder la télévision, écouter les la radio, voir des films ou faire du sport?				
Domaines/Variables	Indicateurs	Poids	Note	
Production	Contribution dans les décisions de production	1/10	……/5	……/5
	Autonomie dans la production	1/10		
Ressources	Propriété des biens ou ressources productives	1/15	……/5	……/5
	Achat, vente ou transfert des biens	1/15		
	Accès aux ressources productives	1/15		
Revenus	Contrôle de l'utilisation des revenus	1/5	……/5	……/5
Leadership	Appartenance à un groupe	1/10	……/5	……/5
	Membre d'un bureau de groupe	1/10		
Temps	Charge de travail	1/10	……/5	……/5
	Loisir	1/10		
Total		1	……/1	……/1

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT……..……i

CERTIFICATION……...ii

DEDICACE 1 iii

DEDICACE 2 iv

Remerciements v

RESUME vi

Sommaire vii

Liste des sigles et acronymes viii

Liste des tableaux x

Liste des figures xi

INTRODUCTION GENERALE 1

CHAPITRE 1 : CADRE D'EMERGENCE DU SUJET DE RECHERCHE 2

Introduction 3

1-1 Cadre institutionnel 3

1-1-1 Présentation de l'OBEPAB 3

1-1-2 Collaboration et partenariats 5

1-2 Déroulement du stage 6

1-2-1 Description des tâches accomplies 6

1-2-2 Contribution des tâches accomplies à la mise en œuvre du cahier de charges de la structure 8

1-2-3 Observation de stage 10

1-3 Diagnostic des forces et faiblesses et ciblage des problématiques……..…11

1-3-1 Diagnostic interne et externe 11

1-3-1-1 Diagnostic interne 11

1-3-1-2 Diagnostic externe 11

1-3-2 Ciblage des problématiques 12

Conclusion 13

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE 14

Introduction..... 15

2-1 Spécification de la problématique et Clarification conceptuelle..... 15

2-1-1 Spécification de la problématique..... 15

2-1-1-1 Problème et question de recherche..... 15

2-1-1-2 Objectifs et hypothèse de l'étude..... 17

2-1-2- Clarification conceptuelle..... 18

2-2 Contribution des travaux antérieurs……...20

2-3 Présentation du milieu d'étude et méthodologie de recherche……..25

2-3-1 Présentation du milieu d'étude 25

2-3-1-1 Situation géographique.....…..25

2-3-1-2 Milieu physique……...26

2-3-1-3 Les activités économiques…….…....29

2-3-1-4 Choix de la zone d'étude 34

2-3-2 Méthodologie de recherche…….....…….34

2-3-2-1 Mode d'échantillonnage 34

2-3-2-2 Description des outils de collecte des données et des variables 36

2-3-2-3 Instruments d'analyse 39

Conclusion 42

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES RESULTATS ET DISUSSIONS 43

Introduction..... 44

3-1 Analyse de la contribution du coton biologique à la formation du revenu des femmes..... 44

3-1-1 Caractéristiques des exploitations 44

3-1-2 Profil économique des femmes..... 45

3-2 Analyse des effets de la culture biologique sur l'amélioration des conditions de vie des femmes 50

3-2-1 Comparaison du revenu du coton bio au seuil de pauvreté 50

3-2-2 Structures des dépenses des revenus de coton bio en 2018/2019 50

3-3 Analyse du niveau d'autonomisation des femmes avec la production du coton bio et sans la production du coton biologique 52

3-3-1 Indices d'autonomisation 5DA 52

3-3-2 Parité genre et écart moyen d'autonomisation 53

Conclusion 55

CONCLUSION GENERALE ET IMPLICATIONS ECONOMIQUES 56

1- CONCLUSION GENERALE……...56

2- IMPLICATIONS ECONOMIQUES..……...57

2-1- Suggestion à l'endroit de l'OBEPAB……..……...58

2-2- Suggestion en termes de politique agricole 58

2-3- Suggestion à l'endroit des femmes productrices du coton biologique..... 59

Références bibliographiques 60

ANNEXES lx

Table des matières..... xvi